

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 16<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Mardi 28 Avril 1970.

#### SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 1319).
2. — Politique étrangère. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1320).  
M. Schumann, ministre des affaires étrangères.  
MM. de Broglie, Achille-Fould, Feix, Habib-Deloncle, Chandernagor, Stasi, Péronnet.  
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 1345).

#### PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à quinze heures.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 6 mai inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :  
Cet après-midi et ce soir :  
Déclaration du Gouvernement, suivie de débat, relative à la politique étrangère, ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme ;

Mercredi 29 avril, après-midi, après la séance réservée aux questions, et soir, jusqu'à deux heures ;  
Et jeudi 30 avril, après-midi :  
Projet de loi tendant à réprimer certaines formes de délinquance, ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme ;  
Mardi 5 mai, après-midi, à seize heures :  
Vote sans débat de cinq projets de ratification de conventions ;  
Débat restreint du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1968 ;  
Débat restreint de la proposition de loi, en deuxième lecture, relative à la procédure de divorce ;  
Deuxième lecture du projet de loi sur les obtentions végétales ;  
Projet de loi sur le personnel du service de déminage ;  
Projet de loi ratifiant un traité sur l'utilisation de l'espace ;  
Deux projets de loi de ratification de conventions.  
II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents :  
Mercredi 29 avril :  
Questions d'actualité :  
De M. Morellon, sur la catastrophe du plateau d'Assy ;  
De M. Jean-Claude Petit, sur la date des vacances scolaires ;  
De M. Benoist, sur le service de la santé scolaire ;  
De M. Stehlin, sur la grève des boulangers ;  
De M. Berthelot, sur les instituts universitaires de technologie ;  
Deux questions orales sans débat :  
De M. Ansquer à M. le ministre de la santé publique (n° 6059), sur les prestations familiales des accidentés du travail ;

De M. Xavier Deniau à M. le ministre de l'agriculture (n° 8327), sur les sociétés de chasse.

Le texte de ces questions sera annexé au compte rendu intégral de la séance de ce jour.

Mercredi 6 mai, après-midi :

Les questions à inscrire à cette séance seront choisies par la conférence des présidents du mardi 5 mai.

— 2 —

## POLITIQUE ETRANGERE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, relative à la politique étrangère, et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, il semble que notre siècle s'applique à démentir cette réflexion célèbre d'un de nos moralistes : « Plus on est puissant dans le monde, plus on peut commettre de fautes impunément ».

D'une part, ceux que l'on est convenu d'appeler les « super-grands » semblent être — Dieu merci — protégés par l'immensité même des moyens de destruction qu'ils détiennent contre la tentation de glisser jusqu'au cataclysme.

D'autre part, là où seuls les moyens dits classiques ou conventionnels paraissent devoir être mis en jeu, la vieille fatalité prend sa revanche.

L'absurdité meurtrière se réfugie dans les « conflits marginaux », comme on dit, qui se multiplient et s'éternisent, soit parce que les « super-grands » s'y affrontent indirectement, soit parce qu'ils y laissent mêler leur prestige.

Dès lors, pour tenter de ramener la raison dans les rapports internationaux, il faut qu'une voix s'élève, tantôt en suggérant le moyen d'éviter qu'une crise régionale ne devienne une nouvelle phase de la guerre froide, tantôt en cherchant à substituer l'attrait de la concertation à l'escalade et à l'extension de la violence, tantôt en corrigeant l'antagonisme des blocs par la consolidation et le développement d'une communauté authentique.

Tel est précisément — en Orient, en Asie, en Europe — le sens des initiatives de la diplomatie française, dont le Gouvernement répond aujourd'hui devant la représentation nationale.

Qu'elles supposent une France indépendante, c'est-à-dire maîtresse de ses choix et de ses démarches, cela va de soi. Mais cette indépendance est le contraire d'une ambition démesurée, comme elle est le contraire d'une démission injustifiée. En l'exerçant, nous nous heurtons à une puissance d'un type nouveau qui, d'ailleurs, ne sévit pas seulement au-delà de nos frontières et que j'appellerai le pouvoir bloquant de la conjonction des extrémismes.

Mais, malgré toutes les contrariétés, pourquoi n'appliquerions-nous pas au service de la paix la réflexion que Vauvenargues avait tirée de son expérience des combats : « La patience est l'art d'espérer » ?

Sans doute était-il bon d'évoquer cette maxime à la veille du trentième anniversaire de l'appel du 18 juin, qui nous ramène à la source même de notre politique, celle que j'ai tenté de la définir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

En effet, c'est à l'heure du désastre que la volonté est revenue surplomber la politique extérieure de la France.

La poursuite de la lutte aux côtés des Alliés fut, par excellence, un choix : d'abord celui d'un homme, puis celui de la Résistance, c'est-à-dire de la nation.

Mais le propre de cette volonté, c'est que — bien loin de dénier la réalité, comme une certaine myopie historique pouvait porter à le croire — elle en appelait des réalités apparentes aux réalités profondes. En prenant un rendez-vous avec l'avenir, elle a permis à la France, selon la devise de Péguy, de « se porter sur demain ».

Oui, c'est le choix volontariste du 18 juin qui a fait de la France l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, l'une des puissances responsables de l'Allemagne dans son ensemble. Rien de tout cela, ne l'oublions jamais, n'allait de soi, à telle enseigne que, vingt-cinq ans plus tard, une négociation sur Berlin, par exemple, la concerne au même titre

que l'Union soviétique, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Ce rappel nous permet d'indiquer plus clairement ce que doit être, aujourd'hui encore, le rythme à imprimer à notre politique extérieure.

J'emploie à dessein le mot de « rythme », plutôt que celui de « méthode » ou de « doctrine ». Une méthode porte la marque d'un caractère et n'est jamais absolument transmissible ; une doctrine ne suffit pas à fournir la clef d'une décision à prendre devant une situation imprévisible. Une politique ne se déchiffre pas sur le testament d'un prédécesseur, si illustre soit-il, comme une recette dans un manuel : elle est, par excellence, l'invention d'une réponse à l'interrogation des faits.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Y a-t-il un champ pour la volonté, non pas dans l'exécution — où cela va de soit — mais dans le choix d'une politique extérieure ?

La réponse tient à l'analyse même que nous faisons des réalités : dans la mesure où non seulement la cassure de l'Europe, mais une certaine cassure du monde est définitive et irrémédiable, la géographie — pour ne parler que d'elle — dicte sa politique extérieure à la France ; au contraire, dans la mesure où le « grand schisme » dont parlait Raymond Aron il y a vingt ans apparaît, non, certes, comme une parenthèse, comme un épiphénomène, mais comme une phase ou un épisode, la possibilité du choix reparait.

Le volontarisme est donc, subjectivement, bien sûr, mais aussi objectivement, lié à la notion d'indépendance de la politique extérieure.

Cette volonté d'indépendance répond, d'ailleurs, à une évolution historique dont nous avons été les témoins et dont j'ai essayé, pour ma part, de retrouver les grandes lignes. Voici comment.

J'ai quitté le Quai d'Orsay, après y avoir été secrétaire d'Etat pendant trois ans, en juin 1954. J'y suis revenu, comme ministre des affaires étrangères, en juin 1969, quinze ans plus tard. Le jour de mon arrivée, je me suis demandé : « Comment résumer en trois phrases les métamorphoses du monde au cours de ces quinze dernières années ? »

Je vous propose les réponses que je me suis données à moi-même : la fin de l'invulnérabilité du territoire américain, la fin du monolithisme du monde communiste, la fin des empires coloniaux et la naissance du tiers monde.

Que donne la confrontation d'une volonté française avec cette triple révolution ?

Tout d'abord, la fin de l'invulnérabilité du territoire américain, qui date du moment précis où le vecteur de l'arme atomique a cessé d'être l'avion pour devenir la fusée.

Quelle est la conséquence de cet immense bouleversement, la fin de l'insularité du Nouveau Monde ?

En premier lieu, du fait que toute menace la concerne directement, et non plus à échéance plus ou moins hypothétique, l'Amérique est encore plus solidaire qu'auparavant de ses alliés d'outre-Atlantique.

Mais, en second lieu, du fait qu'un engagement peut l'exposer à des représailles massives, surtout compte tenu de son degré de concentration urbaine, elle est astreinte à conserver une certaine liberté d'action.

La politique amorcée par la France dès 1958 et appliquée en 1966 — à savoir le maintien dans l'alliance qui laisse chaque membre libre de sa décision, et le départ de l'organisation intégrée qui prive, en fait, les membres européens de cette liberté — est donc, il faut bien le dire, calquée sur une réalité nouvelle.

Tel est le ressort — je ne dis pas le secret — des rapports franco-américains.

Il y a un peu plus d'un an, après sa visite au président de la République française, le président des Etats-Unis avait déclaré : « Le général de Gaulle croit que l'Europe est appelée à jouer un rôle de plus en plus indépendant, et franchement je le crois aussi ».

Dans un de ses derniers « blocs-notes », M. François Mauriac, à propos du récent voyage de M. Pompidou aux Etats-Unis, décrit « une nouvelle race dirigeante » qui, dit-il, « est née avec son style particulier ». Et il ajoute : « Oui, une race nouvelle à l'échelon le plus élevé, puisque le président Pompidou et le président Nixon se sont reconnus comme lui appartenant, moins par les principes qu'ils ont en commun que par un certain regard sur le réel à partir duquel se décident leurs politiques, non certes toujours concordantes, mais qui s'acceptent l'une l'autre parce qu'elles se comprennent ».

Il reste à dessiner — et ce n'est pas le plus facile — les perspectives qu'embrasse ce « regard sur le réel ».

J'en vois deux : la première, d'ordre stratégique ; la deuxième, d'ordre économique, qui s'étend, par degrés insensibles, au domaine politique.

Sur le plan stratégique, les Etats-Unis ne peuvent — nous l'avons vu — ni s'éloigner de l'Europe, ni assurer à sa sécurité la garantie d'un bouclier parfait.

Faut-il déduire qu'il appartient aux Européens de fournir la relève des forces classiques ou conventionnelles que les Etats-Unis viendraient à rapatrier, au moins partiellement ?

En fait, l'effort des membres européens de l'alliance ne pourra jamais, à lui seul, combler tout l'écart. La dissuasion, c'est-à-dire la protection de la France — et, d'ailleurs, de toute l'Europe occidentale — suppose l'existence d'une force atomique.

Dans la mesure où, d'une part, la politique américaine elle-même postule l'accroissement de la participation des Européens à la défense de leur sécurité, et où, d'autre part, la prolifération, directe ou indirecte, de l'arme atomique est universellement considérée comme incompatible avec la recherche de l'ouverture et la poursuite du dialogue, bref, avec la détente, la force française de dissuasion, au même titre que la force britannique qui n'est plus, outre-Manche, mise en cause par quiconque, apparaît comme le signe nécessaire de l'indépendance dont parlait le président Nixon.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Sur le plan économique, le développement d'une Europe indépendante ne pourra manquer de conduire les Etats-Unis à consentir, ou plutôt à confirmer un grand choix qui est aussi, convenons-en, un choix malaisé.

Il y aura bientôt vingt ans que la déclaration du 9 mai 1950 a, sur l'initiative de la France, engagé l'Europe dans la voie de la réconciliation et de l'union. Depuis lors, l'encouragement des Etats-Unis ne lui a jamais fait défaut. Aujourd'hui encore, les voix officielles les plus autorisées tiennent le même langage.

Cependant, M. Schaezel, ambassadeur des Etats-Unis auprès des communautés, et M. Davies, secrétaire adjoint au commerce, qui ne sont pas de simples particuliers, ont récemment instruit — sans mâcher leurs mots — le procès du Marché commun, à partir de trois griefs essentiels : le tarif extérieur commun serait trop élevé ; la politique agricole commune gênerait le développement des exportations américaines sur le marché européen et sur les marchés des pays tiers ; enfin, le régime préférentiel dont les Six font bénéficier les pays africains fausserait les règles du commerce international.

Nous répondons — et il est temps de répondre — d'abord que le tarif extérieur commun est moins élevé que le tarif américain, même compte non tenu des obstacles non tarifaires qui contrarient le développement des ventes européennes aux Etats-Unis ; ensuite, que l'excédent du commerce agricole des Etats-Unis avec l'Europe — je dis bien l'excédent — a doublé depuis dix ans, même s'il est une fois advenu que le volume des ventes diminuât de 12 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente ; enfin, que si le montant total de l'aide américaine à l'Afrique ne dépasse pas 130 millions de dollars, soit environ 9 p. 100 du total des crédits alloués par les Etats-Unis à l'étranger, le devoir de l'Europe, comme le devoir de la France, est d'apporter aux Etats africains le concours privilégié qu'exigent à la fois la consolidation de leur indépendance, le respect des liens et des courants traditionnels, enfin, la résistance à la subversion, c'est-à-dire aux entreprises plus ou moins sournoises des néo-colonialismes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Pierre Bas.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mais, si justifiées et si nécessaires que ces répliques puissent être, nous devons prendre garde qu'elles ne nourrissent une polémique qui aboutirait infailliblement soit à contrarier l'essor de la Communauté, soit à faire d'elle l'objet d'un litige permanent entre l'Europe occidentale et le Nouveau Monde.

M. Schaezel n'est-il pas allé jusqu'à établir une relation entre les effets de la politique commerciale des Six et le stationnement de forces américaines en Europe ?

Récemment, à propos du séjour au Japon de M. Harmel, président\* en exercice du conseil des ministres des Communautés européennes, et de M. Rey, président de la Commission des Communautés, un observateur écrivait :

« Le Japon commencé à reconnaître que la Communauté représente la plus grande puissance commerciale du monde. Le processus de croissance économique dans lequel est engagée l'Europe renforce cette orientation perceptible depuis la conférence de La Haye. La stature de l'Europe et, du même coup, celle des différents Etats européens qui impriment leur impulsion à cette œuvre commune s'accroît d'autant. Assez soudainement, l'Europe se trouve ainsi figurer sur un plan où, jus-

qu'à présent, n'existaient que les Etats-Unis. On commence à réfléchir activement aux conséquences que peut comporter l'apparition d'un troisième Grand sur la scène économique du monde libre. Bref, un jeu de rapports triangulaires... » — retenez cette expression, dont je ne suis pas l'auteur — « ... commence à se dessiner. »

Cette prise de conscience ne s'impose ni exclusivement, ni peut-être principalement, au Japon. Mais est-ce seulement sur la scène économique que le « jeu de rapports triangulaires » se dessine ? Ne pose-t-il pas, pour les Etats-Unis comme pour l'Europe, un problème politique ?

Si l'indépendance est indivisible, ne vaut-il pas mieux appliquer à l'ensemble du tableau ce « regard sur le réel » dont parlait M. François Mauriac ?

Nous répondrons à ce point d'interrogation en analysant les conséquences que la politique française s'applique à tirer de la deuxième des trois grandes métamorphoses du monde.

Rien, mesdames, messieurs, n'est plus révélateur de la précipitation du rythme de l'histoire que l'usure des formules qui servaient, il y a quelques années, de préceptes apparemment intangibles à la politique extérieure des Etats. Quand Raymond Aron — je le rappelais à l'instant — intitulait un livre *Le Grand Schisme*, tout le monde comprenait qu'il pensait au divorce des vainqueurs de 1945. Aujourd'hui, le même titre pourrait s'appliquer à l'étude des rapports russo-chinois. On disait naguère : le communisme. On devrait dire aujourd'hui : les communismes. Comme au tournant du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle après la fin des guerres de religion, l'idéologie demeure souvent le prétexte, mais a cessé d'être la clé des rivalités planétaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

La France — vous le savez — n'a pas été prise de court par cette évolution : « Plus on croit aux idées, a-t-on dit, moins on se laisse prendre à leurs pièges ». Nous serions donc moins excusables que d'autres si nous ne tirions pas les enseignements de ce que nous avions prévu. J'en vois trois qui me semblent également clairs.

En premier lieu, la France a voulu assumer en propre la responsabilité d'établir des relations diplomatiques avec la Chine au moment même où elle pratiquait une politique d'ouverture à l'égard de l'Europe de l'Est et, particulièrement, de l'Union soviétique. Cette synchronisation n'est pas fortuite. Elle signifie que nous n'entendons pas nous rapprocher de l'une des deux métropoles communistes pour faire pièce à l'autre, mais, au contraire, répudier ce jeu puéril et suranné, pour traiter avec deux très grandes puissances comme avec deux entités distinctes, quel que soit l'état — nécessairement changeant et aléatoire — de leurs relations.

La politique du cordon sanitaire à l'égard de la Chine de 1970 n'a ni plus de valeur, ni plus d'efficacité, ni plus d'avenir que la politique du cordon sanitaire à l'égard de l'Union soviétique aux alentours de l'année 1920. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

En second lieu, nous constatons que l'U.R.S.S., dans la mesure même où le problème chinois a surgi sur ses frontières orientales, cherche tout naturellement à consolider sur ses frontières occidentales les conditions de sa sécurité, telles qu'elle les a établies et telles qu'elle les conçoit. Ce qui nous porte à considérer, d'une part, que les circonstances se prêtent à cette recherche de dialogue et de la coopération dont nous avons donné l'exemple, d'autre part, que les chances d'une vraie détente doivent être saisies ou explorées par tous ceux auxquels elles viennent à s'offrir.

C'est ici que je voudrais dissiper une grave confusion. Quand le chancelier Brandt, en 1970, cherche à négocier avec Moscou ou avec Varsovie un accord fondé sur la renonciation à l'usage de la force, voire sur la reconnaissance des frontières de l'Allemagne, une sorte de rappel du subconscient historique, ou parfois un retour offensif de la mémoire collective, suscitent chez les anciennes victimes du pangermanisme une sourde inquiétude ou une angoisse avouée. Cette projection du passé sur une carte géographique que les guerres ont bouleversée et sur un présent qui nous pose, ou plutôt nous impose, des problèmes graves mais neufs est pernicieuse, comme l'est toujours la paresse intellectuelle.

Le plus difficile et le plus nécessaire en politique est de vouloir les conséquences de ce qu'on veut.

Voulons-nous la détente, c'est-à-dire l'établissement de relations pacifiques et le développement d'échanges mutuellement avantageux entre tous les pays européens, malgré la dissemblance de leurs régimes économiques ou de leurs régimes politiques ? Assurément oui.

Peut-on concevoir la détente ainsi définie sans la transformation des rapports germano-soviétiques et germano-polonais ? Evidemment non. Le rapprochement de ces deux questions et de ces deux réponses nous conduit à souhaiter et, dans la

mesure de nos moyens, à favoriser les efforts déployés par Bonn pour remplir la condition sans laquelle notre propre politique d'ouverture serait frappée de précarité.

Je le dis avec une insistance particulière à la veille du jour où je m'apprête à recevoir à Paris, successivement, mon collègue polonais M. Jedrychowski et mon collègue soviétique M. Gromyko.

En troisième lieu, plus l'U. R. S. S. est soucieuse de garder ses arrières, plus elle s'applique tout naturellement à rechercher la consécration du *statu quo* européen. D'autre part, plus l'Occident prend conscience du caractère primordial de cette recherche dans l'ordre des préoccupations soviétiques, plus il est tenté d'en profiter pour explorer les chances d'une consécration de la détente européenne.

Or, la consécration du *statu quo* ne se confond pas nécessairement ni totalement avec la consécration de la détente. Telle est, du moins, une des idées directrices de la politique française. Elle oriente et éclaire notre attitude envers celle des initiatives venues de l'Est à laquelle l'U. R. S. S. elle-même attache le plus d'importance et d'insistance : le projet lancé, d'abord à Budapest, repris ensuite à Prague, par les pays signataires du pacte de Varsovie, de convocation d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération.

Si cette conférence n'a pour objet que de placer autour d'une même table l'Allemagne orientale et la République fédérale dans des conditions d'égalité, pour permettre ensuite à l'ensemble des pays d'Europe de délibérer de la renonciation à l'usage de la force — que les membres des Nations Unies ont répudié en signant la Charte — ou d'étudier les moyens d'accroître leurs échanges commerciaux — ce qu'ils pensent faire et font, à vrai dire, même sans conférence et sans rapprochement — alors l'entreprise ne peut conduire qu'à la consécration du *statu quo*.

Si, au contraire, elle a pour objet de mettre en présence des pays et non des blocs ou des gouvernements se situant par rapport aux blocs en présence, et si ces pays trouvent dans la conférence l'occasion d'affirmer d'emblée, ou peu à peu et pas à pas, leurs personnalités nationales, alors l'entreprise peut conduire à la consécration de la détente. Mais la formulation même de cette politique suppose que la convocation de la conférence ait été précédée par le passage d'un courant d'air pur et de confiance.

De quoi cela dépend-il ? De la progression des entretiens germano-soviétiques, germano-polonais et — si je puis ainsi m'exprimer — germano-allemands, puisque la rencontre d'Erfurt entre le chancelier Brandt et M. Stoph aura eu au moins pour résultat d'en avoir préparé une seconde ? Sans doute. Mais cela dépend avant tout de la progression des entretiens relatifs à Berlin, qui viennent à peine de commencer. Pourquoi ? Parce que, là, tout est spectaculairement en cause : l'avenir de l'Allemagne et celui des Allemagnes, le sens de la poussée future vers l'unité, enfin et surtout la présence et les responsabilités des quatre puissances dont le statut quadripartite de la ville est le symbole nécessaire.

Soyons précis, ne fuyons aucune difficulté : l'entrée de la République démocratique allemande sur la scène internationale, quel que soit le statut qui lui sera reconnu, aura pour effet de la placer dans une position plus favorable pour faire prévaloir ses vues auprès de ses alliés et tenter de les imposer aux occidentaux. La situation de Berlin s'en trouvera plus exposée que jamais.

Comment éviter que le fameux îlot ne soit à la discrétion d'un incident imprévisible, mais non pas invraisemblable, sinon en veillant au maintien effectif des responsabilités quadripartites, de telle manière que les occidentaux puissent, le cas échéant, faire appel aux responsabilités propres de l'U. R. S. S. qui résultent de ce statut ?

Il faut, certes, améliorer la liberté de mouvement des Berlinois et la circulation civile sur les accès de Berlin. Il ne faut pas, pour atteindre ce but essentiel, substituer au quadripartisme — qui, j'y insiste, engage l'Union soviétique — une formule qui, procédant du bon vouloir précaire et révoquant des parties directement en cause, risquerait de conduire, soit à l'étouffement, soit à une nouvelle crise, plus chargée de périls que les précédentes.

C'est pourquoi la France défend tout autre chose que ses droits en affirmant la conviction tenace que la confirmation du statut de Berlin est le nœud de toute l'entreprise dont la détente européenne est l'enjeu. (*Applaudissement sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Mesdames, messieurs, si la fin de l'invulnérabilité du territoire américain et la fin du monolithisme du monde communiste entraînent des bouleversements profonds, mais progressifs, en revanche, la fin des empires coloniaux et la naissance du tiers-monde ont provoqué et, en quelque sorte, exigé des mutations immédiates. L'alternative pour une puissance hier impériale

comme la France est claire : ou bien répudier entièrement l'héritage parce que le titre de possession n'est plus entre ses mains, ou bien justifier par une autre forme de présence les services rendus ou reçus.

Tel est le ressort de la politique dite de coopération dont nous entendons, non pas distendre, mais fortifier les liens — ainsi que l'Assemblée aura l'occasion d'en connaître lorsqu'elle sera saisie du projet de VI<sup>e</sup> Plan — fortifier les liens, en Afrique d'abord, mais aussi, dans toute la mesure du possible, en Amérique latine et en Asie.

Tel fut le moteur des initiatives les plus récentes de la France, qu'il s'agisse de la moins discutée ou de la plus contestée.

La moins discutée, du moins jusqu'à présent, est celle qui a fait, à propos de l'Indochine, l'objet d'un communiqué à l'issue du conseil des ministres du 1<sup>er</sup> avril.

Depuis des années, nous n'avons cessé de dire que le seul moyen de ramener la paix en Indochine était d'en revenir aux accords de Genève de 1954 et de 1962. Que de souffrances, donc que d'injustices, eussent été épargnées aux populations indochinoises si la lucidité du général de Gaulle avait été partagée ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Tout démontre que le discours de Phnom-Penh a jeté les seules bases sur lesquelles la paix puisse être solidement fondée.

**M. Hubert Germain.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Fidèles à l'esprit et à la lettre de cet appel audacieux et clairvoyant, nous nous sommes demandé : avons-nous le droit d'assister passivement à une extension du conflit ?

Alors, nous avons songé — je me répète à dessein — aux souffrances des peuples amis du Viet-Nam, du Laos, et aussi du Cambodge auquel la sage politique du prince Norodom Sihanouk avait, tant bien que mal, su préserver la paix et la neutralité et dont les événements récents risquent de faire un nouvel enjeu du conflit qui ensanglante depuis tant d'années le Viet-Nam.

Oui, nous avons pensé aux victimes innocentes, à toutes les victimes innocentes et, parmi elles, à la communauté vietnamienne du Cambodge dont nous avons, dès le premier jour, pris la défense par tous les moyens en notre pouvoir. Et nous avons répondu : plus la guerre tend à devenir indivisible, plus nous devons, dans un suprême effort, rechercher les bases d'une paix elle-même indivisible, par la négociation entre toutes les parties intéressées.

Alors oui, devant la montée du péril, devant l'incendie qui gagnait, le Gouvernement français a pris, le 1<sup>er</sup> avril, une initiative. Il l'a fait dans un esprit d'entière fidélité aux principes qui n'avaient cessé de guider son action depuis des années. Il l'a fait aussi dans la pleine conscience — soyez-en sûr — des difficultés qui hérissaient le chemin.

La France certes ne détient en Indochine les clés ni de la paix ni de la guerre ; mais, outre les intérêts qu'elle y a et, plus encore que les intérêts, l'œuvre de coopération économique, culturelle et technique qu'elle y accomplit et qu'elle entend poursuivre ou développer, avec l'accord librement consenti de tous les gouvernements présents et futurs, la France estime qu'elle ne pêche pas par excès d'ambition en participant, dans cette région du monde à laquelle tant de liens et d'amitié l'attachent, au retour de la paix.

Or, la paix ne peut être que le résultat d'une négociation dont le succès exige la coopération de toutes les parties intéressées. Elle ne peut se traduire — j'y insiste — que par l'établissement, en Indochine, d'une zone de neutralité authentique.

Nous n'avions aucune illusion sur la difficulté de l'entreprise. Nous savions qu'il faudrait malheureusement du temps pour que l'idée fasse partout son chemin, et d'abord pour qu'elle soit bien comprise de toutes les parties intéressées. Nous savions que le plus difficile serait de trouver la formule qui permettrait d'engager le dialogue et d'avancer vers un règlement.

Nous ne sommes liés — je tiens à le dire — à aucun schéma préétabli. Nous sommes ouverts à toutes les formes possibles de négociation. Une seule chose compte : qu'elle puisse s'ouvrir ; qu'un processus de concertation générale vienne se substituer à l'escalade de la violence, je l'ai dit ici en réponse à une question de M. Dronne. L'initiative française n'a pas d'autre objet ni d'autre arrière-pensée.

J'en viens à une autre initiative de la France qui, elle, nous a valu bien des critiques et nous a rendus suspects de biens des arrière-pensées : je veux dire notre politique à l'égard du Proche-Orient.

Mais, à vrai dire, l'inquiétude — légitime dans son principe — est-elle toujours aussi vive ? La critique — nécessaire aux yeux d'un homme attaché comme je le suis moi-même à la vigilance du contrôle parlementaire — peut-elle être aussi sévère aujourd'hui que naguère ? Qui pourrait prétendre maintenant — après la

conférence de presse du président Nixon, en date du 21 mars, après les déclarations de M. Rogers, en date du surlendemain, après le voyage plus récent de M. Sisco — que le fameux, le litigieux contrat avec la Libye ait eu une incidence quelconque sur l'équilibre des forces au Proche-Orient ?

Qui pourrait le soutenir après avoir pris connaissance des motifs invoqués par Washington pour justifier une décision concernant d'autres avions ?

En vérité, il n'y a pas de politique française des contrats d'armements ; il y a une politique méditerranéenne de la France qui comporte, parmi beaucoup d'autres aspects, des contrats d'armements comme celle de tous les autres pays industriels. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Cette politique n'a qu'un objet : éviter — selon l'expression d'un journal britannique qui, lui, nous a fort bien compris — que la Méditerranée occidentale dont nous sommes riverains d'abord et, si possible, ensuite, l'ensemble du bassin méditerranéen ne devienne, ne redevienne, ou ne demeure un théâtre de la guerre froide, un enjeu supplémentaire de la rivalité des puissances.

Le premier moyen dont nous disposons à cet effet s'appelle la coopération. Ce n'est pas le fruit du hasard si, en dehors des pays de l'Afrique francophone auxquels nous unissons des liens d'une nature particulière, les Etats vers qui se dirigent 95 p. 100 de nos enseignants, 64 p. 100 de nos coopérateurs techniques, sont l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Pouvons-nous considérer avec indifférence le fait que, par exemple, le nombre des jeunes Algériens qui apprennent le français est cinq fois supérieur à ce qu'il était il y a dix ans ? Que notre langue est obligatoirement enseignée aux jeunes Tunisiens dès l'âge de six ou sept ans ? Que la modernisation de l'agriculture de ces pays, le développement de leur industrie, l'écoulement de leurs produits sont facilités par les rapports qu'en toute indépendance ils veulent entretenir avec nous, et avec nous en premier lieu ?

Cette présence, cette influence française qui ont, entre autres mérites, celui d'être souhaitées, nous sommes prêts à les maintenir et à les développer. Elles sont à la base de notre politique méditerranéenne.

Quant à la Libye, pays-charnière entre le Maghreb et le Machrek, n'est-ce pas elle, je l'ai déjà dit et je le répète, qui a pris l'initiative de s'adresser à nous en vue d'établir une coopération qui s'étend, dès maintenant, et s'étendra de plus en plus au domaine économique et culturel ? Quelle réponse fallait-il lui donner ?

On est venu nous dire : « La Libye, en choisissant la France, fait une expérience qu'elle voudrait exemplaire ; notre souhait est non de changer de bloc, mais de prendre nos distances à l'égard des blocs ».

Fallait-il refuser ? Refuser même de tenter la chance ? Fallait-il — sans examen, sans période probatoire — contraindre délibérément les auteurs de cette initiative à faire de leur pays, d'un morceau de l'Afrique du Nord, le champ clos d'une rivalité entre les F5, les Mig, les Chieftain ou les Centurion ? Si nous les avions condamnés à l'inféodation, je vous pose la question, qui dans le Maghreb, qui au Moyen-Orient, en aurait profité ? A ce refus pur et simple, je le dis tranquillement, pas un gouvernement français n'aurait songé à notre place.

Est-ce à dire que l'opération soit sans aléas, sans risques ? Non certes. C'est pourquoi nous avons veillé, avec des scrupules que n'ont peut-être pas tous les gouvernements, à ce que ce contrat d'armement soit assorti de conditions strictes. Il contient des clauses de non-réexportation et de non-utilisation sur des aéroports étrangers. Et surtout, l'échelonnement des livraisons à partir de 1971 jusqu'à 1974 permettra de vérifier en cours d'exécution la bonne observation de toutes les dispositions de l'accord.

Dans ces conditions, il est encore une fois inexact de dire que ce contrat, dont on a tant parlé, ait bouleversé l'équilibre des forces en présence au Proche-Orient. Mais, j'en conviens très volontiers, pour trouver une solution équitable et durable au conflit, il ne suffit pas de se préoccuper de cet équilibre. Il faudra bien se décider, ici encore, à parler le langage de la négociation. Et, pour y parvenir, qui donc a indiqué une autre voie praticable que celle de la concertation à quatre proposée par la France et — je peux le dire — renouée par la France ?

Certains ont dit que cette voie était une impasse. Personne n'en a proposé une autre.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Où en est cette concertation ? Où en sommes-nous ?

La concertation des quatre est fondée sur la résolution du conseil de sécurité du 22 novembre 1967. Pourquoi, malgré

tant d'événements qui se sont produits sur le terrain, conserve-t-elle sa valeur ? Pourquoi recueille-t-elle toujours l'adhésion des grandes puissances et celle de plusieurs parmi les principaux pays du Moyen-Orient ? Parce qu'elle est fondée sur le principe d'un équilibre entre le retrait et la paix qui sont les éléments indissociables de tout règlement : c'est aussi parce qu'elle propose une solution des problèmes qui ont été à l'origine du conflit : sécurité, réfugiés, liberté de navigation.

La difficulté essentielle — je veux le dire clairement — tient à ce que certains ont appelé la « tentation annexionniste » d'Israël et que j'appellerai pour ma part une certaine incapacité d'Israël à se définir par rapport à son problème fondamental, à savoir le sort des territoires occupés et d'un million d'Arabes.

Comment, dans ces conditions, Israël peut-il espérer convaincre ceux avec lesquels il voudrait traiter directement, et traiter sans préalables, qu'il ne songe pas à se servir du gage de l'occupation pour imposer un agrandissement de son territoire ? Comment peut-il s'assurer de la sorte une sécurité qui, au temps des avions supersoniques et des missiles, ne se mesure pas en termes de marges kilométriques, mais en termes de confiance, c'est-à-dire de paix aussi bien dans les esprits que dans les faits ?

La France, je le rappelle une fois encore, n'a jamais cessé et ne cessera jamais de proclamer le droit d'Israël à l'existence, à la reconnaissance, à la sécurité. C'est précisément pourquoi elle se rend bien compte que seule l'évacuation des territoires occupés pourrait fournir une chance sérieuse d'obtenir qu'Israël soit reconnu par ses voisins et que ces derniers s'engagent clairement et définitivement à vivre en paix avec lui dans la limite de frontières garanties. J'insiste sur cet adjectif.

Oh ! nous savons bien — nous sommes les premiers à le dire — qu'une évacuation quelconque, qui ne serait pas assortie d'engagements de paix véritables, serait un leurre. C'est bien pourquoi nous proposons l'établissement entre Israël et ses voisins de zones démilitarisées où seraient installées durablement des forces des Nations unies qui ne pourraient plus — cette fois — être retirées sans décision du conseil de sécurité et, de toute façon pas avant un délai raisonnable.

De plus — et je continue à me référer ici aux propositions spécifiquement françaises que nous maintenons à l'intérieur de la concertation des quatre — de plus, en demandant l'évacuation des territoires occupés, nous avons en vue la possibilité pour les réfugiés de 1967 — ceux qu'on appelle d'« un mot affreux les « personnes déplacées » — de revenir sur les territoires d'où ils avaient été chassés ; en proposant un juste règlement du problème des réfugiés de 1948, nous avons le souci de permettre à ces derniers d'exercer, avec toutes les modalités souhaitables et indispensables, le libre choix, que leur a reconnu la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies de 1948, entre le rapatriement en Israël et la réinstallation dans des pays d'accueil.

Nous pourrions de cette façon apporter une contribution essentielle à la solution d'un autre problème, qui prend une importance chaque jour plus considérable, le problème palestinien.

C'est pour faire passer ces principes dans les faits que la France a proposé voici un an que les quatre membres permanents du conseil de sécurité se concertent sur les moyens pratiques de mettre en application la résolution du 22 novembre 1967.

Ces travaux ont été discrets toujours, décevants parfois, mais ils n'ont pas été vains. Un certain rapprochement des positions des uns et des autres s'est produit. La France, en proposant des solutions équilibrées, qu'elle maintient, n'y a certes pas été étrangère.

Le gouvernement soviétique a bien voulu nous dire que nos propositions pouvaient constituer une base d'accord. Le gouvernement américain, dont les vues sont différentes des nôtres sur des points importants de méthode, nous a dit qu'elles ne lui semblaient pas, sur le fond, très éloignées de celles qu'il envisageait lui-même. Le gouvernement jordanien, le gouvernement égyptien nous ont dit qu'elles correspondaient à la plupart de leurs revendications. Nous voulons croire que le gouvernement israélien ne persistera pas à les rejeter en bloc sans vouloir les examiner ; sur le chapitre de la paix comme sur celui de la sécurité, il ne pourra pas — je le dis en martelant mes mots — obtenir mieux que ce que nous proposons. Je suis sûr qu'il le sait déjà, même s'il refuse encore de le reconnaître. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Ma conclusion dépassera la simple récapitulation des développements que comporte l'analyse volontariste des trois grandes métamorphoses du monde. Ils ont montré combien l'évolution des quinze dernières années a été profonde, et combien sont

nécessaires, pour en tenir compte, les nouvelles orientations de notre politique étrangère.

Mais il est une idée directrice qui, aujourd'hui comme hier, répond aux aspirations de notre temps, une idée à laquelle nous attachons, plus que jamais, notre volonté et notre espérance, et qui tient en deux mots : l'Europe indépendante.

Cette idée ne vient pas contredire l'analyse que je vous ai présentée. Elle en constitue, au contraire, la confirmation et l'aboutissement. On peut même soutenir, *grosso modo*, que les trois volets du triptyque européen que j'ai définis pour la première fois devant votre commission des affaires étrangères et qu'avait définis le Gouvernement français avant la conférence au sommet de La Haye — qui fut convoquée sur son initiative — répondent aux trois grandes métamorphoses que nous nous rappelées.

Que signifie la priorité de l'achèvement ? Tout simplement que, si l'Europe doit compter de plus en plus sur elle-même, le respect des premières règles communautaires qui la régissent doit être observé sans limitation de durée, autrement dit qu'il faut rendre l'Europe économique irréversible. Au demeurant, du seul fait qu'elle est irréversible, l'Europe économique n'est-elle pas déjà un pas vers l'Europe politique ?

Le premier volet du triptyque a été, la semaine dernière à Luxembourg, définitivement construit. L'achèvement des communautés a été, comme nous le souhaitons et comme il était logique, traité par priorité. C'est véritablement le 22 avril à l'aube que la période transitoire du Marché commun a pris fin et que nous sommes entrés, non pas dans une phase définitive — car l'Europe ne finira pas de se construire — mais dans la deuxième génération de la construction européenne.

Après l'adoption du dernier grand règlement agricole, il a été possible aux six Etats membres de signer l'acte modifiant le traité de Rome sur deux points importants : sur le mode de financement des communautés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971, caractérisé essentiellement par l'affectation progressive au budget commun de ressources propres et par la suppression parallèle des contributions budgétaires des Etats, et sur le rôle de l'assemblée de Strasbourg dans l'approbation du budget européen.

Je peux vous annoncer que, dès le lendemain de cette signature, le Gouvernement a entamé la procédure de ratification. C'est dire que, très prochainement, il déposera sur le bureau de votre Assemblée le projet de loi correspondant ; il demandera au Parlement d'accorder à ce texte la plus grande priorité et de bien vouloir le voter pendant la présente session.

**M. Raymond Offroy et M. Louis Terrenoire.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il sera ainsi clair que, non seulement le Gouvernement français, mais la France tout entière, que vous représentez, mesdames, messieurs, s'engage sans hésiter et sans esprit de retour sur la voie d'une Europe forte et unie.

Nous souhaitons vivement que, chez nos cinq partenaires, une égale rapidité permette aux communautés d'éliminer tous les obstacles qui pourraient retarder la construction des deux autres volets du triptyque, le renforcement et l'élargissement.

Que signifie la nécessité du renforcement, de ce que l'on appelle l'approfondissement de la Communauté ? C'est la deuxième des trois questions. Tout simplement que, dans une phase de l'histoire où, nous le voyons bien, les idéologies s'usent, se divisent, vieillissent à vue d'œil, la Communauté européenne peut et doit devenir pour la jeunesse européenne une sollicitation inverse et, par définition, une sollicitation pacifique.

Déjà un mécanisme de soutien monétaire à court terme fait l'objet d'un accord entre les gouverneurs des banques centrales. Un système de concours financier à moyen terme nous sera soumis dans un proche avenir, et vous savez qu'un petit nombre de personnalités, réunies sous la présidence de M. Werner, Premier ministre du Luxembourg, ont défini les étapes de l'union économique et monétaire.

Cette recherche de la convergence nous incite à nous « porter sur demain », c'est-à-dire sur le développement industriel, scientifique et technologique de la Communauté.

La moins importante des initiatives de la politique française n'est certes pas, à mes yeux, le mémorandum que j'ai déposé le 20 mars à Bruxelles. Il énumère les préalables à la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle, qu'il s'agisse des aides apportées aux entreprises pour favoriser leur implantation, de l'attitude à l'égard des investissements étrangers ou des commandes publiques, de la protection des travailleurs par le fonds social contre les migrations et contre les mutations, qui ne peuvent trouver leur justification que dans la mesure où elle tourne à leur bénéfice.

Mais surtout, dans ce qu'on appelle les secteurs de pointe, c'est-à-dire dans le domaine de l'avenir, l'Europe a besoin de vrais symboles, c'est-à-dire de réalisations communes. Un surré-

générateur de 1.000 mégawatts, un ordinateur géant, une usine de séparation isotopique, associant les deux techniques de la diffusion gazeuse et de l'ultracentrifugation : telles sont les idées et les images que nous devons, parmi d'autres, proposer à la génération qui prépare et qui verra l'an 2000.

Elle se moque — et elle a parfaitement raison — des arguties juridiques sur la pondération des voix et la qualification des majorités qui, en tout état de cause, n'ont de sens que si elles reflètent les réalités et qui n'ont jamais eu le pouvoir de les contraindre. En revanche, elle s'intéresse — et elle a encore plus raison — à la question de savoir si l'Europe jouera le rôle qui lui revient dans la conquête de l'espace et si elle sera indéfiniment tributaire d'autrui pour la production d'électricité d'origine nucléaire ou pour son approvisionnement en uranium enrichi, et je pourrais multiplier les exemples. Car elle sait — ou elle sent — que l'Europe ne peut se définir et se construire qu'en apportant une réponse, et une seule, aux vraies questions-clés de son avenir.

Il est remarquable que, le jour même où les ministres procédaient à l'achèvement des communautés, ils décidaient, sur ma suggestion, de demander à leurs suppléants pour le mois de juin — c'est-à-dire pour très bientôt — un rapport sur le renforcement. Nous attendons beaucoup de ce travail qui, si j'en juge par les idées exprimées à notre dernière session, est assuré du soutien actif et même inventif de la commission.

Que signifie enfin l'élargissement, dès lors qu'il est présenté comme le troisième et dernier volet d'un triptyque ? Tout simplement que, pour répondre à l'appel du tiers monde, pour assurer la relève des Etats-Unis dans la mesure où ils doivent et veulent limiter l'étendue et la portée de leurs engagements, pour exercer, sur les pays que l'érosion lente mais fatale de tous les totalitarismes rendra progressivement disponibles, une attraction pacifique et discrète, l'Europe de la plus grande espérance peut être, selon une expression fameuse, celle de la plus grande dimension.

Je l'ai dit à Londres, le problème n'est pas de savoir si nous voulons que l'Angleterre « entre », comme on dit improprement : nous le voulons. Le problème n'est pas de savoir si l'Angleterre veut « entrer » : elle le veut ou, à la longue, le vaudra. Le problème est de savoir dans quoi elle veut entrer, dans quoi nous voulons qu'elle entre.

Notre réponse est simple : dans une communauté, dans la Communauté, ce qui suppose trois conditions.

La première : qu'une position commune de négociation soit définie par les Six.

La seconde : qu'un négociateur commun soit choisi par les Six de telle manière que les pays candidats aient en face d'eux un interlocuteur communautaire, et non six interlocuteurs distincts.

La troisième : qu'aucun effort ne soit déployé pour construire, parallèlement à la Communauté, une organisation séparée et susceptible de devenir rivale ; en d'autres termes, qu'il ne soit pas question de mettre sur pied une coopération politique à dix avant la fin des négociations relatives à l'élargissement de la Communauté, comme si la Communauté elle-même n'avait pas une finalité politique.

Marquer de l'intérêt pour l'aspect purement politique du devenir européen est légitime ; y attacher un intérêt prédominant au détriment de tout l'acquis communautaire laborieusement établi par les Six, voilà qui, sans nul doute, nous obligerait à choisir entre le maintien de la Communauté et son élargissement ; or c'est précisément à cette alternative que nous entendons nous soustraire et soustraire l'Europe.

Mesdames, messieurs, un commentateur, qui n'est pas toujours bienveillant, a récemment défini la politique française à l'égard du Sud-Est asiatique comme un appel à la réflexion. Je ne me contente pas d'accepter cette définition. Je vous ai proposé, trop longuement peut-être, de l'étendre à l'ensemble, d'ailleurs indissociable, des problèmes planétaires. Notre politique de concertation et de dialogue est d'abord un appel à la réflexion. Et puisqu'il est bien vrai que, comme l'a écrit mon maître Alain, « toute guerre est d'abord irréflexion », elle est en même temps un appel universel et infatigable à la paix. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** En application de l'article 132, alinéas 2 et 3 du règlement, le débat a été organisé.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés.

J'informe les orateurs inscrits — et je les prie de m'en excuser — que je serai dans l'obligation de faire respecter rigoureusement les temps de parole accordés, notamment dans la période qui précédera dix-neuf heures.

La parole est à M. de Broglie, premier orateur inscrit.

**M. Jean de Broglie.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le discours que nous venons d'entendre nous apporte tout à la fois la clarté d'une conviction chaleureuse et la force d'un raisonnement rigoureux.

Certes, le monde est en mutation et la politique étrangère est bien aujourd'hui cet amalgame de fureurs et d'intérêts, qui allie aux égoïsmes nationaux les calculs des forces économiques, les menaces de la science et les emportements des sensibilités publiques.

Tout s'y mêle, de l'action terroriste de l'un au délire publicitaire de l'autre, de la duplicité des services secrets aux effets du conditionnement des foules. Tout vient, à tout instant, contredire, exaspérer, faire douter, tendre des ressorts dont nul ne saurait dire ce que leur rupture peut réserver.

Dans ce monde, monsieur le ministre, nous vous sommes reconnaissants du visage ferme et clair que vous donnez à la politique étrangère de la France, de la continuité que vous lui assurez, des innovations d'ordre concret que vous y ajoutez, d'une efficacité que vous préférez au spectaculaire et dont, en Europe comme ailleurs, nous recueillons effectivement les fruits.

En outre, vous avez su donner une âme à votre action. Vous avez rendu persuasives nos conceptions sur la Communauté et crédible à tous les peuples notre conviction de l'indivisibilité de la paix, comme notre attachement au principe de leur indépendance réelle.

Bref — et ce n'est pas là un mince hommage à vous rendre, monsieur le ministre — grâce à vous les peuples voient un visage de la France qui répond à ce qu'ils ont toujours attendu d'elle.

Quant à nous, nous vous devons de percevoir la pénétration progressive de nos thèses relatives soit au Marché commun, soit à la détente ou soit à la solution politique et globale des conflits, ce qui nous permet de croire à l'utilité profonde de notre politique d'indépendance au service de la raison et de la paix. Et ce n'est pas là un moindre réconfort dans un monde qui succombe encore si volontiers aux tentations tragiques du cynisme d'Etat, de la violence et de la force.

En effet, comment exclure d'un tel débat cette toile de fond que constitue, de l'individuel au collectif, l'évolution des mœurs et des comportements ?

« La violence est à la guerre, disait Bismarck, ce que l'épi est à la moisson. »

Comment ne pas se demander si, en dépit de nos efforts, notre époque ne gravit pas inéluctablement le même chemin et si l'escalade des violences individuelles à laquelle nous assistons, semaine après semaine, n'aboutira pas, toujours plus largement, aux escalades collectives dont nous sommes déjà les témoins et qui plongent un nombre croissant d'Etats dans l'illégitimité, le désordre ou l'anarchie ?

La violence a désormais droit de cité à l'Université.

La piraterie aérienne se développe jusqu'à la banalisation — moins de dix détournements d'avions en 1967, plus de quatre-vingt-cinq détournements en 1969 — et il s'y ajoute désormais la destruction au sol, le mitraillage des passagers, l'explosion en plein vol, avec toutes les formes du chantage et du terrorisme.

Ailleurs, dans toute l'Amérique du Sud, les raptés de personnalités se multiplient. Au Guatemala, un diplomate a payé de sa vie cette insupportable promotion de la violence.

Faut-il évoquer ces assassinats monstrueux qui ensanglantent les Etats-Unis ?

Faut-il évoquer les ravages croissants de la drogue ?

Faut-il évoquer ce culte de la dénonciation qui se réveille en Tchecoslovaquie ou ce déferlement d'une littérature et d'un cinéma dont la violence exaltée semble l'effet d'un vertige collectif, tout en étant la condition de son succès commercial ?

Oui, comment, dans un tel débat, ne pas évoquer cette toile de fond d'un monde aux rouages ensablés et d'une société humaine qui, sans doute, un court moment, se sent solidaire des explorateurs de l'espace, mais où les relations d'homme à homme, de catégorie sociale à catégorie sociale, de peuple à peuple, de puissance à puissance, ne semblent laisser d'autre issue que la violence et la force ?

Et comment ne pas être frappé de cette propension au renversement brutal des structures, au mépris de la vie humaine, à la pratique de la torture et de l'assassinat ?

A cette attitude des individus et des groupes répondent, chez les Etats, soit du fait de la crainte, soit en raison des idéologies, le développement des appareils répressifs et le choix des solutions militaires pour écraser l'obstacle plutôt que le surmonter.

Qui n'entend, en fin de compte, la souffrance humaine qui déjà nous enloure ?

Qu'il est lourd à nos consciences le silence de la Tchecoslovaquie, que nous avons admis et accepté. Qu'il est lourd à nos consciences ce génocide de l'ex-Biafra, que nous avons admis et

accepté. Tout cela, certes, au nom d'intérêts supérieurs, et pour éviter pire encore.

Mais n'est-ce pas ici le lieu et le moment de dire que ce qu'il y a en nous de meilleur et de plus authentique refuse à ces faits ce que Montaigne appelle « le confort de l'âme et de l'esprit » ? Et n'est-ce pas l'occasion de rappeler aux nations qu'à accepter cette normalisation de la violence, pour telle ou telle bonne raison, le monde s'achemine insensiblement vers une issue qui l'a déjà conduit, par deux fois, à des holocaustes mondiaux sans précédent dans l'horreur et dans la démission de l'homme ?

S'il est banal de dire que la violence conduit à la violence, il convient d'ajouter que le climat qui permet à la violence de réussir, au coup d'Etat de se faire accepter, à la force de s'implanter, conduit à un cynisme général, à la pratique admise de la torture, à la promotion des racismes, à l'établissement des dictatures, bref, à des contradictions telles entre la philosophie d'une alliance, la valeur d'une morale et la réalisation des faits et des actes acceptés qu'il s'ensuit sourdement une désagrégation générale de tout ce que l'on prétend conserver et préserver.

Le monde libre ferme les yeux sur ce qui se passe au Brésil. La civilisation de l'homme accepte l'apartheid de l'Afrique du Sud, et les intérêts commerciaux ont eu raison de sa réprobation morale à l'égard du régime de Rhodésie.

Devra-t-il aujourd'hui détourner ses regards de deux problèmes qui, pour être fort différents l'un de l'autre, n'en mènent pas moins, par des voies différentes, à ces mêmes impasses sanglantes et dégradantes, je veux parler de la Grèce et du Cambodge ?

Voici une nation, la Grèce, où, de tout temps, le monde occidental et surtout l'Europe ont contemplé le miroir de leurs origines et de leurs idéaux.

Voici la patrie de tout ce que nous sommes et les lieux où se formèrent notre goût de la liberté, notre conception du beau, notre idée de l'homme, voici ce pays, symbole et patrimoine de notre civilisation, soumis à toutes les souffrances et à toutes les dégradations de la dictature.

Les libertés y sont suspendues, la presse y est muselée, l'arbitraire policier y répand partout l'hébétéude de la peur. Les prisons regorgent des élites du pays, les passeports sont retirés, la torture y devient habituelle. La justice n'y est que le prolongement de la tyrannie et la loi l'expression de l'injustice.

Déjà, la menace et la corruption ont recruté leurs exécuteurs et leurs bourreaux. Le régime se sent assez fort pour laisser sa presse publier le récit des tortures. La jeunesse est peu à peu embrigadée.

Un mécanisme inexorable, qui nous rappelle des souvenirs affreux, est aujourd'hui en marche. Laisse à lui-même, un tel mécanisme conduit inéluctablement à la résurrection d'une sorte de fascisme.

L'Europe s'en émeut, certes, et les condamnations morales se multiplient. Mais les dirigeants d'Athènes n'en ont cure.

Pourquoi. Parce qu'ils se sentent protégés. Or, malheureusement, chacun connaît leur protecteur.

Des informations, non démenties, de la presse américaine ont récemment rapporté que les autorités du Pentagone avaient livré au Gouvernement grec, pour cette année, grâce à des subterfuges de comptabilité et d'appellation, le double du matériel militaire dont l'O. T. A. N. avait prescrit la livraison. Mais, qu'il s'agisse du Pentagone ou de la C. I. A., c'est au gouvernement des Etats-Unis qu'il convient, en fin de compte, d'exprimer notre malaise et nos doutes.

Or, dans cette affaire, quelle est la position du gouvernement des Etats-Unis ?

En fait, nous ne le savons pas exactement et nous éprouvons, une fois de plus, le sentiment que, dans cet immense empire qu'est devenu ce pays, les centres où est prise l'initiative de la décision ne se situent pas forcément là où ils devraient être.

En effet, qui s'est trouvé derrière ce coup d'Etat et qui donc, en fait, est l'élément moteur de la politique des Etats-Unis à l'égard de la Grèce ?

Nous devinons bien, sans doute, les thèses que l'ont soumises à la Maison-Blanche. Les uns lui font observer les risques de troubles, voire le succès communiste que pourrait engendrer la chute du système politique actuel. Certainement, aussi, les responsables militaires argumentent-ils de la position stratégique de la Grèce et des facilités de stationnement que ce pays leur apporte.

Si telle est la vérité et s'il est exact, de surcroît, que la C. I. A. a contribué à l'installation de ce régime qu'elle protège aujourd'hui de tout son poids, alors les analyses de la C. I. A. sont fort incomplètes et les vues des responsables de l'O. T. A. N. trop strictement militaires.

En fait, il n'y avait pas de danger communiste en Grèce. Malgré un système parlementaire instable et agité, les gouvernements avaient parfaitement contenu les efforts du parti

communiste, lequel d'ailleurs, peu de temps avant le coup d'Etat, s'était en outre scindé en deux groupes antagonistes qui se paralysaient mutuellement.

S'il existe aujourd'hui un danger communiste en Grèce, c'est non pas celui que veut combattre la C. I. A. mais celui qu'elle forge de ses propres mains en créant une situation d'arbitraire et de tyrannie. On peut se demander qui donnera le signal et prendra la tête de la révolte populaire, lorsque la révolte et le désespoir auront suffisamment grondé et que les Etats-Unis seront suffisamment compromis dans cette affaire.

De même, sur le plan militaire, on peut se demander quelle peut bien être la valeur stratégique de bases et d'installations qui se trouvent d'ores et déjà implantées dans un milieu populaire, résigné peut-être, mais plein d'amertume et de rancœur à l'égard de l'attitude américaine. L'expérience du passé est là pour nous apprendre que la stratégie militaire et la psychologie des peuples ne se divisent pas. Or, tous ces faits nous concernent.

Nous pouvions supporter le calvaire de la Tchécoslovaquie en nous disant que ce pays se trouve dans la zone d'influence communiste. Nous pouvions, face au génocide perpétré dans l'ex-Biafra, nous limiter à des secours humanitaires, en nous disant que l'initiative appartenait aux pays africains. Mais tout est différent dans le cas de la Grèce.

Ce pays est sur notre continent, hors de la zone d'influence soviétique, et il se trouve être la patrie originaire de notre mode de vie et de pensée. Ce qui s'y passe symbolise, à travers le temps, la valeur permanente des principes qu'il a fait naître.

S'il est donc vrai que nous n'avons pas à nous immiscer dans ses affaires, nous ne pouvons, non plus, ignorer les attaches de toute nature qui nous lient à la Grèce et insèrent notre pays dans l'image que cette Grèce donne d'elle-même.

Nous ne pouvons, en outre, ignorer que ce régime qui embastille et qui torture envoie des représentants dans des organismes européens auxquels nous appartenons, à l'O. T. A. N. dont, certes, nous ne faisons plus partie, mais aussi, à l'Alliance atlantique où nous sommes présents.

Si nous comprenons parfaitement les motifs valables, et fondés sur l'efficacité, qui inspirent l'action du Gouvernement français, nous avons le droit d'observer que le régime grec va à l'opposé des buts et de la philosophie de la Communauté atlantique dont il affaiblit, en fait, le rayonnement et la portée.

Nous avons surtout le sentiment qu'il importe d'exprimer ici la compassion que nous portons au peuple grec et de lui dire, de cette tribune, que la France n'oublie pas ce qui fut fait, avec lui, à Missolonghi, à Salonique et ailleurs et que nous n'acceptons pas le sort qui lui est fait.

Est-ce trop demander, pour aujourd'hui, qu'à l'initiative de la France les nations européennes concertent leur attitude et l'harmonisent avec les conclusions déjà tirées par les organismes du Conseil de l'Europe ?

Est-ce trop demander que l'on commence déjà à réfléchir à l'opportunité d'une démarche des nations de l'Europe auprès de l'Organisation des Nations-Unies, si la situation doit encore empirer ?

Est-ce trop demander, enfin, que, s'adressant solennellement au seul gouvernement qui peut effectivement agir dans l'évolution de cette affaire, les nations de l'Europe indiquent aux Etats-Unis que le soutien politique, militaire et économique de la Grèce comparte actuellement, eu égard à la complexité de la situation, au moins partiellement, une sorte d'atteinte majeure aux forces morales qui fondent l'Alliance atlantique et qui constituent sa véritable supériorité.

L'unité et la dignité des nations libres du continent européen, leur amitié même pour les Etats-Unis les oblige à faire comprendre, outre-Atlantique, qu'il n'est plus uniquement question de la politique intérieure de la Grèce, qu'il ne s'agit plus essentiellement de stratégie militaire et que les Etats-Unis ne peuvent surtout plus maintenant ignorer le sentiment et la révolte morale des peuples d'Europe qui constituent ce qu'eux-mêmes appellent « le pilier européen de l'Alliance atlantique ».

Mesdames, messieurs, la France est sans doute plus concernée encore, j'allais dire plus déchirée, par le drame survenu au Cambodge.

Sans parler d'une sympathie née de l'histoire, de la langue et du caractère attachant de ce peuple au tempérament heureux, si proche du nôtre, le Cambodge offrait l'image, dans une région visitée par l'orage, d'une oasis de paix, d'une économie progressant avec raison, d'un régime respectueux de l'homme, d'une indépendance et d'une neutralité, enfin, qui en faisaient la vitrine de ce qui pouvait être fait d'exemplaire pour l'avenir pacifique de cette région du monde.

Le général de Gaulle ne s'y était pas trompé, qui avait choisi l'occasion de son passage à Pnom-Penh pour y exposer, le 1<sup>er</sup> septembre 1966, les fondements de notre politique dans cette région du monde : établir et garantir la neutralité des peuples de l'Indochine, laisser à chacun d'eux la responsabilité de ses

affaires et, sur la base du rapatriement de toutes les forces étrangères, assoir, en accord avec toutes les puissances effectivement présentes, les conditions de l'indépendance réelle des peuples concernés.

Dès 1967, la France assurait qu'il n'y avait pas d'autre politique susceptible de conduire à la paix et que, hors de cette voie, il n'existait que des illusions, relatives à l'emploi de la force, qui conduiraient aux affrontements idéologiques, aux tensions mondiales, à la réprobation des nations et à l'extension toujours croissante des interventions étrangères.

Ces dangers, le Cambodge de Norodom Sihanouk les avait prévus et prévenus.

Appliquant dans leur logique les accords de Genève de 1954, le Cambodge avait choisi, avec lucidité et courage, une neutralité fondée sur le refus de l'engagement et une sécurité basée sur un jeu subtil d'équilibre dans ses rapports avec les grandes puissances. Et sa réussite était telle que le prestige de Norodom Sihanouk dépassait largement les frontières de son pays et constituait un des rares atouts concrets pour que s'effectuât, le moment venu, dans un équilibre politique réel et réellement admis, la neutralisation effective du Sud-Est asiatique.

Certes, ce n'était pas une tâche facile que de maintenir hors du conflit un petit pays de quelques millions d'habitants entouré de nations hostiles, à la frontière duquel s'affrontaient, de surcroît, par personnes ou par matériel interposés, les plus grandes puissances du monde.

Qui peut imaginer qu'un tel cap, nécessitant un tel pilote, puisse être maintenu par les nouveaux dirigeants ?

Lorsque, dès le premier jour, on appelle sur son sol des contingents étrangers qui se battent de l'autre côté de votre frontière, lorsque, dès le second jour, on demande des armes à Saïgon et aux Etats-Unis pour s'engager dans un combat qui est le prolongement du conflit voisin, on accepte en fait une dérive qu'on ne redresse plus.

D'ailleurs, n'est pas neutre qui veut. Pour exister, une neutralité doit être acceptée. Elle doit être crédible au regard du contexte existant, c'est-à-dire présenter un degré suffisant de sincérité pour que les entorses inévitables puissent être considérées par chacun des voisins comme des situations désagréables, mais secondaires. Il y faut patience, souplesse, diplomatie et le souci constant d'éviter toute escalade.

Ce n'est pas une politique facile. Mais le chef de l'Etat cambodgien y faisait face, à sa manière, apportant à son peuple, tout compte fait, les cadeaux incomparables de la paix, de l'intégrité territoriale et la survie de l'indépendance du pays.

Par quelle folie cet édifice a-t-il été brisé ?

Par quel conseil aberrant, venu, dit-on, de l'étranger — à tout le moins du niveau régional des forces étrangères — a-t-on étendu au territoire du Cambodge un conflit qui ne touchait que le Vietnam et dont les Etats-Unis cherchent à se dégager ?

Au nom de quoi, de quels intérêts a-t-on brisé une économie qui décollait, jeté tout un peuple dans une guerre qui n'est pas la sienne, qu'il ne peut gagner seul et dont le seul effet sera de porter sur son sol les horreurs du champ de guerre vietnamien, ainsi que toutes les impasses politiques que nous y connaissons ?

Qu'on ne vienne pas dire, après le savant montage de cette opération aberrante, que le Cambodge serait victime d'une agression étrangère ! Une telle allégation, si elle était avancée, serait sardoniquement bouffonne.

Lorsqu'on ébranle de ses propres mains tous les murs de la neutralité, il est vain de s'indigner si le toit vous tombe alors sur la tête. Et il est vraiment trop simple, lorsqu'on recrée de ses mains, de façon parfaitement artificielle, les conditions sociales et politiques de la crise vietnamienne, de s'imaginer que les mêmes causes ne produiront pas les mêmes effets.

La situation au Cambodge était, certes, délicate, mais le conflit ne s'y ouvrait pas. Des infiltrations étrangères y avaient lieu — dans les deux sens d'ailleurs — mais la guerre n'y pénétrait pas. Il n'y avait pas d'agression étrangère au Cambodge, mais on vient d'y faire naître les conditions affectives et même objectives d'une résistance populaire et nationale.

Deux semaines après que les nouveaux dirigeants ont choisi la violence et la guerre, chacun peut mesurer les résultats de leur action. Les provinces du Nord sont en dissidence. La zone d'insécurité commence à Samrong Thom, c'est-à-dire à quarante kilomètres de la capitale. La zone Est, dite du « bec de canard », est désormais zone de guerre.

Chacun peut deviner la suite : au mieux le destin du Laos, plus probablement celui du Sud Viet-Nam, la guérilla, la division du pays et, en fin de compte, une issue aussi incertaine que celle du destin de Saïgon.

Ce qui est beaucoup plus certain, en revanche, c'est l'évolution quasi fatale de l'engrenage de la violence et de la dégradation. Comme effrayé par ses conséquences de ses actes, le nouveau régime a déjà fait appel au matériel de l'étranger avant de faire inéluctablement appel à ses soldats. Mieux encore, il a tenté d'exciter les passions les plus basses, les instincts les plus



cruels. Les étapes de cette descente s'appellent jusqu'ici Prassot, où l'on massacre un camp entier de réfugiés, Neak Leung, où l'on voit flotter plus de quatre cents corps sur le Mékong, Takéo où l'on pousse les civils vietnamiens devant soi et où on les fait massacrer, la province de Kandal, enfin, où toute la population d'un village a été emmenée et a aujourd'hui disparu.

Ces événements dramatiques placent la France devant plusieurs problèmes, de portée différente.

Les massacres organisés de population vietnamienne sont une forme de guerre, ou plutôt de crime de guerre qui ne saurait être acceptée. Je sais que nous avons fait connaître notre sentiment d'horreur aux principaux intéressés. Il se pose néanmoins une question. Toutes ces atrocités ne sont pas le fruit du hasard. Elles ont été voulues; elles sont le résultat d'une directive, d'une tactique de l'état-major de l'armée cambodgienne.

Or nous avons une mission militaire au Cambodge. Elle est relativement importante; elle ne se borne pas à des missions de formation; elle a des conseillers auprès de l'état-major et dans diverses unités de l'armée. Elle n'est évidemment pas en cause, mais ne risque-t-elle pas d'être élaboussée si ces choses doivent continuer? Et devons-nous, dans ces conditions, la maintenir au Cambodge?

Il n'y a pas que cette question de la mission, et même de notre aide en matériel militaire. Je ne parle pas non plus de la situation de nos 80 coopérants répandus dans le pays, voire de la sécurité des Français dans certaines circonstances. Je sais que le nécessaire est prévu pour une évacuation éventuelle. Mais il y a aussi la position politique de la France.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que votre politique au Cambodge va devenir la pierre de touche de la crédibilité de notre politique dans le Sud-Est asiatique et de la valeur que les peuples en cause peuvent continuer à attacher aux principes d'action que le général de Gaulle a définis lors de son fameux discours de Pnom Penh.

J'entends bien que des jours difficiles nous attendent et qu'il nous faudra, ici encore, dépassionner la colère, l'amertume et la peur. Mais ne nous leurrions pas. Au fur et à mesure que la politique des dirigeants cambodgiens et que le développement inévitable des événements vont transporter au Cambodge la guerre du Vietnam et l'intervention étrangère, vous aurez de moins en moins, monsieur le ministre, sous peine de perdre toute audience auprès des peuples de l'Indochine, la possibilité d'avoir à l'égard de Pnom Penh une attitude différente de celle que nous avons à l'égard de Saïgon.

Voilà où nous en sommes. Nous pouvons dire ensemble: quel gâchis! quelle tristesse! quelle folie!

Monsieur le ministre, vous avez opposé à la pente des événements la seule initiative qui permette d'abrégier les épreuves de la guerre et d'espérer encore en la paix. Vous êtes resté fidèle, ce faisant, aux principes de notre politique. Une guerre devenue indivisible ne pourra se terminer que par une négociation, elle-même indivisible. Vous y conviez tous ceux qui sont en cause, par n'importe quel cheminement. Vous leur avez rappelé que la neutralisation était la seule des solutions possibles, affrontant par avance la colère de ceux qui croient encore à la force.

A vrai dire, cette neutralité ne sera plus ce qu'elle aurait été lorsque le général de Gaulle la demandait. Cette neutralité n'aura plus demain la coloration qu'elle aurait pu avoir hier. Et on pourrait ajouter que plus on attendra, plus cette solution elle-même sera difficile.

Il est dès lors plus urgent que jamais que la France multiplie les initiatives. Dans cet ultime combat pour la paix, nous vous suivons, nous vous encourageons, monsieur le ministre. Il faudra bien, en fin de compte, que l'on écoute votre voix.

Mesdames, messieurs, si je me suis étendu sur ces deux problèmes, qui pourraient sembler moins importants que d'autres, c'est parce qu'ils portent en eux cette gangrène morale qui entraîne peu à peu toutes les nations à une accoutumance à l'acceptation du pire. Le danger profond pour l'avenir du monde se situe là, en Grèce, en Indochine, où couvent et s'expérimentent, comme autrefois lors de la guerre civile espagnole, non pas seulement des armes et des techniques de guerre, mais cette promotion de la violence qui, ensuite, se déchaîne et se répand partout.

Je devrais y ajouter le Proche-Orient et, là encore, dire notre tristesse devant une escalade qui se nourrit d'escalade, devant ce spectacle insoutenable d'une usine détruite avec ses ouvriers, d'une école écrasée sous les bombes avec ses écoliers innocents. Aucune cause, aucune stratégie ne justifie de tels actes qui ne peuvent, d'ailleurs, que se retourner contre leurs auteurs.

Là encore, les efforts de la France constituent la seule issue. Il n'est d'autre solution que politique, d'autre base que la résolution des Nations Unies, d'autre cheminement que la concertation des Quatre, que le catalogue des points d'accord, que leur acceptation par les parties en cause, que leur exécution contrôlée et garantie par les grandes puissances.

La seule base d'accord entre un pays qui réclame la restitution de son territoire national et un pays qui réclame sa reconnaissance et sa sécurité ne peut être que la confiance et la paix. La première ne s'obtiendra que par le retrait des territoires occupés; la seconde que par la présence effective des forces des Nations Unies.

Les observateurs attentifs sont à même de déceler, autant en Israël que dans la République arabe unie, de légers indices qui indiquent que, de part et d'autre, des tâtonnements brefs, discrets, mais certains, s'expriment de courts instants avant d'être étouffés ou démentis.

Si les quatre grands parviennent à élaborer un ensemble concret et équilibré, il n'est pas déraisonnable de penser qu'alors s'enhardira ce grand désir de paix qui sommeille, dans un camp comme dans l'autre, au cœur des peuples. Si cela se produit, la France, qui a déjà noué et renoué plusieurs fois les fils de cette concertation à quatre, aura, envers et contre tous, bien œuvré pour la solution du problème où rien d'autre jusqu'à présent n'a été proposé.

Là encore, les difficultés ne manqueront pas, ni les colères, ni les passions. Mais si vous tenez bon, le rôle de la France et le vôtre, monsieur le ministre, ne cesseront d'avoir dans l'évolution de ce problème une importance essentielle.

Plus le temps passera, plus il apparaîtra que la France recherche seulement la paix et que les cheminements qu'elle préconise sont les chemins véritables de cette paix. Plus les difficultés croîtront, plus l'espérance des peuples qui en sont les victimes se tournera vers nos solutions.

Puisse-t-elle donc, cette France, conserver ici comme partout la fermeté de son action et l'indépendance de sa politique!

C'est en Grèce, c'est dans le Sud-Est de l'Asie et c'est au Proche-Orient que les hommes et les nations vont tester leur capacité à vaincre leurs démons. S'ils n'y parviennent, la destinée de tous les hommes s'en ressentira. Le pire redeviendra possible.

Au moment où gravite autour de la terre l'un de ces engins porteurs de tous les conditionnements et peut-être de tous les esclavages de l'avenir, que la politique de la France soit dans le ciel des peuples la lumière obstinée de leur dignité d'homme, de leur liberté d'homme, de leur dignité et de leur liberté de nation, de la paix, enfin, obstinément reconstruite. Que la France soit cette étoile pour les peuples: sa lumière traversera, en fin de compte, la nuit. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Achille-Fould.

**M. Aymar Achille-Fould.** Mesdames, messieurs, longtemps la France a pu donner d'elle-même une image prestigieuse. Elle nouait et dénouait des alliances, se lançait, solitaire ou non, dans des épopées qui la rendaient présente sur tous les continents, fidèle en cela à ses traditions et à sa vocation.

Les deux guerres mondiales, l'abaissement des tarifs douaniers, le développement des moyens de communication, la décolonisation ont bouleversé les planisphères et les cartes de géographie. Certaines frontières ne sont plus aujourd'hui que des fictions. De nouvelles frontières tendent à s'imposer ailleurs dans la guerre et dans la violence, tandis que désormais le monde entier fait irruption dans les foyers par l'intermédiaire de la télévision.

Le drame du Moyen-Orient, celui du Viet-Nam, aussi bien que les images d'Afrique noire, sont retransmis quotidiennement à tous les citoyens du monde entier, si bien que nul ne peut ignorer la violence et ne peut s'en dire tout à fait innocent.

Une sorte de patrimoine social, culturel et même politique s'est ainsi créé, une sorte de mondialisation des tensions naguère perçues seulement par les Etats intéressés. Dans cet univers dominé par la force écrasante des blocs, quelle voix la France peut-elle avoir l'ambition de faire entendre?

L'ambition que nous avons pour notre pays n'est pas moindre que celle qui s'exprimait, il y a un an, par une voix illustre dont l'écho n'est pas retombé. Nos desseins n'en sont pas abaissés. Mais c'est Jean Daniel, me semble-t-il, qui disait un jour dans *Le Nouvel Observateur*, en parlant du général de Gaulle, qu'on ne prolonge pas un accident aussi éclatant de l'histoire.

Cependant, chacun sent, un an après le départ du général de Gaulle, qu'il avait à ce point imprimé de sa marque notre politique étrangère qu'un style nouveau, un deuxième souffle devenait indispensable à la France.

C'est dans cette ambiance que le présent débat prend toute son importance et pour le groupe que je représente, tout son intérêt. Pour nous, l'ouverture, le changement, ce n'est pas en

effet remplacer la grandeur par la médiocrité, l'orgueil national par le renoncement, l'indépendance par la soumission. Mais il est non moins certain que le prestige de la France, ainsi acquis dans le passé et qui demeure aujourd'hui, est un capital trop précieux pour qu'on risque de l'aventurer.

C'est dans une tonalité et un éclairage évidemment différents, tandis que changent les hommes et évoluent les événements, qu'il faut adapter notre politique extérieure à nos moyens et savoir que, parfois, réalisme et mesure, fussent-ils moins spectaculaires, vont de pair avec efficacité.

C'est dans cet esprit que se situent les objectifs de la France au début de cette nouvelle décennie.

Le premier de ces objectifs, c'est la défense de la paix. Parce qu'elle a eu le souci d'affirmer son indépendance à l'égard des blocs dont la compétition peut entraîner la division sinon le déchirement du monde, la France a clairement marqué sa vocation de faire entendre, face à ce risque, la voix de l'équilibre et de la raison.

A cet égard, par exemple, la poursuite de la politique de neutralité active en Méditerranée et dans le Sud-Est asiatique, le devoir d'amitié et de solidarité vis-à-vis de l'Afrique et du tiers monde doivent constituer autant d'objectifs auxquels nous puissions appliquer notre volonté de paix.

Enfin, parce que l'influence internationale de notre pays rayonne plus encore dans le cadre européen, comment ne pas se réjouir, lorsqu'on parle au nom du groupe de l'ouverture, que les initiatives du président Pompidou à La Haye, activement soutenues par les ministres membres de notre groupe, aient ouvert de nouveaux horizons à l'Europe pour laquelle nous nous sommes tant battus ?

Dans la sanglante confusion qui caractérise la situation au Proche-Orient, dans l'apparente ambiguïté de certaines positions françaises, il n'est pas inutile de rappeler que ces positions sont indissociables d'une politique méditerranéenne qui constitue un tout.

Que la France conçoive et mette en œuvre une politique méditerranéenne, c'est là une nécessité qui nous est dictée par la nature même des choses. Par sa situation géographique, en effet, autant que par la tradition culturelle gréco-latine à laquelle elle se rattache, la France s'ouvre naturellement sur le bassin méditerranéen. De plus, nous avons, avec les pays de la Méditerranée, des liens particuliers qui, mieux que d'autres, nous permettent d'y exercer une influence pacifique.

Notre présence est d'autant plus nécessaire que s'accroît la pesanteur des deux « grands » depuis que la seconde flotte américaine et la marine soviétique ont transformé ce lac intérieur d'anciens empires en un champ clos de leurs compétitions. Ce n'est certes pas l'affrontement direct, mais chacun sait malheureusement que, pour les grandes puissances, la forme moderne du conflit, c'est l'entretien de celui-ci par Etats interposés. La volonté d'hégémonie est ainsi déguisée ; elle n'en demeure pas moins.

Telles ne sont et ne peuvent certes pas être nos ambitions. Mais combien — que l'on ne me taxe pas ici de subjectivité d'ancien marin, car c'est aussi et surtout le parlementaire qui s'exprime — se fait cruellement sentir l'absence d'une flotte nationale au sujet de laquelle les dernières mesures prises me donnent l'angoisse, dont j'aurai l'occasion de reparler, qu'elle ne puisse jamais retrouver sa place là où, à mon avis, elle est cependant si indispensable.

Quoi qu'il en soit et quels que soient les moyens par lesquels la France tente d'affirmer sa présence dans le bassin méditerranéen, cette présence impose à notre pays des devoirs.

L'opinion nationale est plus sensible aujourd'hui, c'est un fait, aux événements de politique extérieure et peu de circonstances l'ont autant sensibilisée que le drame du Proche-Orient. C'est une raison supplémentaire pour qu'une politique, aussi difficile quant au fond et paraissant aussi ambiguë quant à la forme, que celle de la France au Proche-Orient mérite d'être largement expliquée aux Français.

Il me semble évident, par exemple, que la vente de Mirage à la Libye doit être appréciée dans le contexte à la fois de la nécessité d'autodéfense de ce pays trop tentant parce que riche, immense et peu peuplé, du renforcement de nos liens avec la Tunisie, du rétablissement de nos relations avec le Maroc et, plus généralement, des responsabilités importantes que d'autres prendront si nous les abandonnons, responsabilités qui sont et doivent demeurer nôtres à l'égard du Maghreb.

Mais jamais sans doute une politique qui peut se comprendre dans son principe n'a été aussi fâcheusement présentée, au point que pour beaucoup de Français la critique de la forme a empêché l'examen du fond. L'ambiguïté dans cette affaire a été entretenue aussi bien au Parlement qu'à l'égard des citoyens.

Souhaitons que de nouvelles méthodes permettent d'éviter de nouvelles erreurs.

Dans la zone méditerranéenne, les objectifs de notre politique de paix doivent évidemment s'appliquer d'abord là où il y a un conflit. Pour cela, est indispensable la confiance de toutes les parties engagées.

Si la fourniture d'armes à certains peut être à l'égard de ceux-là un outil de cette confiance, elle est aussi considérée par d'autres comme un adjuvant de nos intérêts commerciaux qui doivent cependant — M. Michel Debré me l'a dit un jour à cette tribune — n'être qu'au second plan de nos préoccupations.

Qu'elle est difficile cette politique d'embargo sur mesure qui marie la rigueur vis-à-vis des uns à l'indulgence à l'égard des autres !

Mais, au milieu de ces difficultés, doit être appréciée l'initiative française d'une concertation à quatre comme la force de proposition du nécessaire dialogue entre les pays belligérants, sans négliger le fait qu'aujourd'hui, parmi ceux-ci, le problème des Palestiniens n'est plus un problème de réfugiés, mais le problème d'un peuple qui porte en lui les ambitions d'un Etat.

Dans une position d'arbitrage que, tout spécialement parmi les pays du monde, lui confèrent l'histoire et la tradition, entre Israël et les pays arabes, la France se doit de retrouver auprès d'Israël une confiance que les Israéliens continuent d'accorder aux Français.

La politique méditerranéenne de la France implique que des relations amicales soient entretenues avec chacun des pays méditerranéens. C'est sous ces auspices de la nécessaire solidarité, mais aussi de l'indispensable influence que doit se marquer le sens démocratique de notre politique pour orienter celle des peuples amis : je songe à l'Espagne, mais surtout, bien sûr, à la Grèce. Nous souhaitons, c'est certain, que leur volonté démocratique soit à l'échelle de leurs ambitions européennes.

Quant à l'Extrême-Orient, je n'aurai que très peu à ajouter aux propos du président de la commission des affaires étrangères avec qui je me trouvais au sein d'une délégation de cette commission, il y a moins de deux mois, au Cambodge, au Laos, et en Thaïlande.

Il est vrai que l'Extrême-Orient est tout marqué du discours de Pnom-Penh, comme il est vrai que ses populations, pacifiques par nature, sont jetées dans cette guerre dont elles sont loin de porter toutes les responsabilités. Il est vrai encore que l'Extrême-Orient, hier oasis de paix, est toujours une oasis de langue et de culture françaises, et cela concerne le Cambodge et le Laos, certes, mais aussi le Viet-Nam, du Nord et du Sud, qui porte la marque de notre pays.

Pardon de cette affreuse image : mais si l'on dit « oasis », on pourrait aussi bien dire « tête de pont ». A cet égard, vous le savez bien, une tête de pont qui n'est pas alimentée disparaît. En ce sens, le rapporteur du budget de la coopération devant la commission des affaires étrangères vu : dit qu'il est nécessaire et indispensable que la France maintienne, qu'elle accroisse même, si elle le peut, son effort dans cette zone de langue française, dont tout l'environnement est de langue britannique, et dont certain est parfois hostile. La France doit — si ce n'est pas vrai aujourd'hui, ce le sera très probablement demain — prendre le relais de cette pesanteur trop grande qu'exercent actuellement les grandes puissances en Extrême-Orient. Les peuples de là-bas le désirent, et ces grandes puissances elles-mêmes ne sont pas éloignées de cette préoccupation.

Notre politique de neutralité en Extrême-Orient n'est pas dictée par l'égoïsme, elle n'est pas la traduction d'un repliement sur soi-même, mais au contraire la manifestation de la volonté de propager notre désir de paix.

Quant à la coopération avec certains pays d'Afrique, elle est la projection de l'amitié, de la solidarité et du rayonnement de la France en zone francophone. Mais il importe d'élargir encore ces horizons car c'est bien toute la politique africaine de la France qui est en cause.

Avec le général de Gaulle, la coopération était devenue, par la nature des hommes, et surtout en raison de la personnalité de l'ancien chef de l'Etat et de l'impact profond laissé dans l'âme des Africains et de leurs chefs par la décolonisation dont le général de Gaulle avait pris l'initiative, une sorte de club de l'amitié. Président de ce club, le général de Gaulle avait tout naturellement personnalisé — d'aucuns diraient paternalisé — nos rapports avec nos partenaires et, de sa part, cette politique était acceptée. Mais il est maintenant nécessaire que la coopération s'adapte au changement d'homme et à l'évolution de la situation politique. A cet égard, le conflit nigérian a créé un choc moral profond chez les responsables et les peuples africains. Ce conflit, qui a sensiblement marqué les différences d'attitude de ces Etats entre eux et de certains d'entre eux vis-à-vis de la France, n'est qu'une raison supplémentaire de nos réflexions nouvelles.

Il importe, en premier lieu, en matière de coopération bilatérale, qu'une rigoureuse objectivité de relations d'Etat à Etat détermine l'attitude de la France et que le volume de l'aide

soit étudié et établi, en dehors de tout autre sentiment, en fonction des dimensions, de la démographie, des besoins, des efforts et du potentiel des pays intéressés. Ici, l'équité absolue doit être la règle.

Il importe, en deuxième lieu, que l'on donne à ces Etats amis toutes les chances d'utiliser, dans les meilleures conditions de rentabilité, l'appui qui leur est accordé.

Je n'ignore pas les initiatives généreuses et efficaces de la France lors des conférences de Yaoundé et, notamment, en ce qui concerne la stabilisation des prix des matières premières.

Mais d'autres efforts doivent être consentis.

Nous sentons trop vivement en France la nécessité, pour voir et juste et loin, de nous organiser au sein d'un plan national pluriannuel.

Comment ne pas songer que cette « ardente obligation » dont parlait l'ancien chef de l'Etat doit aussi être appliquée à nos amis d'Afrique; pour leur donner leurs meilleures chances, nous devons établir le budget de la coopération sur des bases pluriannuelles et, pourquoi pas, l'inscrire dans le plan.

Ainsi épargnerons-nous, tant à la France qu'aux pays africains amis bien des à-coups, bien des reproches et bien des gaspillages.

Et puis il faut y associer de plus en plus les jeunes de ce pays. Le service militaire de douze mois, qui sera sans doute un jour adopté par cette Assemblée, donnera des disponibilités à ces jeunes s'ils ont la volonté de servir un peu plus longtemps — dix-huit mois par exemple — dans cette zone de coopération.

Il faudrait alors que cette coopération de nos jeunes soit mieux organisée, plus efficace, plus exaltante. N'est-ce pas là l'une des possibilités de rendre à certains d'entre eux les idéaux qu'ils semblent chercher face à cette société de consommation qu'ils réprouvent ?

Il importe enfin — et je songe évidemment à l'Europe et à l'entrée en son sein de la Grande-Bretagne qui a, elle aussi, comme elle vient encore de le démontrer, de grandes ambitions, de grands intérêts et de grandes influences en Afrique — d'organiser le nécessaire accroissement de multilatéralisation de l'aide.

L'organisation entre tous les pays développés, mais déjà l'organisation intereuropéenne de la coopération est, me semble-t-il, la seule façon déterminante de lutter en commun contre l'accroissement de l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. La décennie qui s'achève, celle du développement sous l'égide des Nations Unies, est en fait marquée par l'évolution dramatique qui voit augmenter la différence entre les pauvres et les nantis.

Le Parlement français a pris, souvent dans l'impopularité, ses responsabilités à l'égard de la coopération; il s'en est grandi, car elles sont conformes à la vocation et, pour tout dire, à l'honneur de notre pays. Œuvrons maintenant pour répandre l'exemple de cette humaine solidarité.

Œuvrons également, disais-je tout à l'heure, au sein de l'Europe, et cela m'amène à parler tout naturellement de celle-ci.

Le Marché commun s'est construit peu à peu grâce à la volonté de quelques-uns qui, à Bruxelles, ont permis à l'idée européenne de survivre. Les échéances prévues par le traité de Rome étaient respectées. A défaut de la flamme, du moins n'a-t-on pas laissé s'éteindre la lampe. L'enthousiasme des premiers temps, celui des pères de l'Europe, était retombé en effet devant les difficultés de procédure et de négociations techniques.

Notre Gouvernement assignait à la France de grandes actions mais concevait l'Europe surtout comme un marché économique et non pas encore comme le moyen nécessaire pour mieux faire entendre notre voix sur le plan international et nous doter de l'instrument de nos ambitions.

Les événements survenus en France voici un an et le renouvellement de la candidature britannique ont conduit les Six à faire le point et à réexaminer leur position.

Je salue ici avec plaisir le retour de notre pays dans l'Union européenne occidentale.

A l'initiative du Président de la République française, les leaders des six Etats membres se réunissent à La Haye, au mois de décembre dernier. Grâce à un certain changement de ton adopté par notre pays, sous la conduite de M. Georges Pompidou, la méfiance tombait, et la construction européenne que d'aucuns enterraient déjà, pouvait s'établir sur des bases nouvelles. Un souffle nouveau était ainsi donné. La France obtenait de ses partenaires que l'Europe du traité de Rome soit achevée avant que ne s'engagent les négociations de son élargissement. Cet achèvement a fait l'objet de longues négociations.

Notons à cette occasion que notre ami Jacques Duhamel, associé à notre ministre des affaires étrangères, soutenu par une volonté européenne inébranlable, doué d'une capacité peu commune à ne pas dormir et doté d'une imagination grammaticale renouvelée, a été l'un des hommes qui, à Bruxelles, ont permis que l'achèvement se réalise sans qu'il ait aucun moment nos agriculteurs fussent lésés. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Ainsi, après des années de grisaille, l'Europe semble prête à renaître.

L'achèvement réalisé, nous devons aujourd'hui passer à la phase suivante, c'est-à-dire entamer rapidement les négociations avec la Grande-Bretagne, de façon à permettre l'élargissement de la Communauté, mais aussi, dans le même temps — et afin que cet élargissement ne soit pas une dilution — nous devons nous attacher à renforcer la Communauté en l'approfondissant.

Les négociations que nous allons ouvrir avec l'Angleterre doivent aboutir. C'est pourquoi chacun — les Anglais comme nous-mêmes — doit prendre pleinement conscience non seulement des difficultés, mais aussi des intérêts réciproques.

Pour entrer dans l'Europe, il faut que la Grande-Bretagne le veuille, qu'elle soit prête à accepter, éventuellement à subir, la règle commune à laquelle ses partenaires et nous-mêmes commençons à être habitués.

L'Europe agricole a été, certes, la grande préoccupation de ces dix dernières années; c'est ainsi que pour 9 p. 100 de la production européenne nous avons passé dix ans et qu'il y a maintenant bien d'autres problèmes à résoudre.

Des arguments très forts militent en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne mais aussi des difficultés très sérieuses subsistent. Elles tiennent à la configuration de l'agriculture britannique, mais nous estimons, nous, que l'esprit européen doit dominer ces difficultés, que d'autres avantages leur feront face et qu'en fin de compte, comme le disait le ministre des affaires étrangères tout à l'heure, la Grande-Bretagne entrera dans le Marché commun.

Un autre risque, politique celui-là, tient au fait que l'acceptation de la candidature britannique risque de nous conduire à faire passer le nombre des Etats membres non pas de six à sept mais à dix, c'est-à-dire à un élargissement qui posera de difficiles problèmes d'organisation politique.

Pour faire face à ces difficultés, il importe que les Six mènent parallèlement aux négociations sur l'élargissement de la Communauté une œuvre d'approfondissement. Consolider la construction de l'Europe économique et faire de l'Europe une réalité politique, voilà ce qu'il nous faut maintenant réaliser.

Les projets de construction européenne exigent aussi l'adoption d'une politique monétaire commune. A cet égard, les Six doivent adopter les résolutions du mémorandum Barre.

Enfin, si nous avons tout fait pour réaliser l'« Europe des marchands », nous avons trop souvent omis de faire l'Europe des hommes et d'abord de ceux qui travaillent. Je regrette de ne pas avoir le temps de vous parler de cette véritable Europe sociale que nous devons construire.

En conclusion, le discours du ministre des affaires étrangères est incontestablement un discours d'ouverture et nous le saluons comme tel.

Dans le cadre que j'ai tracé tout à l'heure, conservons, certes, nos ambitions nationales mais gardons-les à la portée de nos moyens et souhaitons que, pour l'avenir, la nation et ses élus soient pleinement associés à la politique du Gouvernement. Voilà, monsieur le ministre, ce que notre groupe souhaite pour la politique étrangère de la France. Vous le trouverez dans ces voies pleinement associées à votre action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Léon Feix.

**M. Léon Feix.** Pour des raisons faciles à comprendre, vous affirmez, monsieur le ministre des affaires étrangères, et avec vous tous les membres de votre gouvernement, que la politique extérieure du pouvoir actuel reste inchangée.

En réalité, on peut surtout parler de continuité pour les aspects de votre politique extérieure que nous avons toujours considérés comme négatifs, parce que nous les jugeons contraires à l'intérêt national et à la cause de la paix.

C'est, en particulier, le cas des problèmes suivants: le refus de participer aux négociations de Genève sur le désarmement, le refus de souscrire à l'interdiction des essais et de la dissémination des armes nucléaires, la poursuite de la mise en place de la force de frappe, la politique d'une petite Europe que vous envisagez d'élargir à la Grande-Bretagne et à quelques autres Etats, mais qui n'en restera pas moins dominée par les grands trusts capitalistes dans le sens de la coupure de l'Europe en deux blocs antagonistes. Vous allez d'ailleurs, ces jours prochains, reprendre votre place au sein de l'Union de l'Europe occidentale.

Continuiez également dans la poursuite de votre politique néo-colonialiste dont les dangers éclatent au Tchad, et dans le refus que vous opposez aux revendications à la libre détermination des peuples des territoires et départements dits d'outre-mer.

**M. Hervé Laudrin.** Vous avez l'autorité pour en parler !

**M. Léon Feix.** Sur tous ces points, vous maintenez les positions de vos prédécesseurs. Et vous aggravez leur politique dans d'autres domaines, notamment en Europe, dans le Sud-Est asiatique et au Moyen-Orient.

Nous avons toujours estimé que le problème déterminant pour l'Europe et pour la paix est celui de la coexistence pacifique des Etats européens, différenciés par leur régime économique, social et politique.

Les dernières élections en Allemagne fédérale ont amené au pouvoir une équipe ministérielle dont les déclarations et les premiers actes ont permis d'espérer une autre politique que celle menée jusqu'alors par les gouvernants de Bonn.

Les entretiens d'Erfurt entre le chancelier ouest-allemand Willy Brandt et le premier ministre de la République démocratique allemande, Willy Stoph, ont fait naître d'indéniables espoirs.

Les forces démocratiques et de paix ont accueilli avec le plus grand intérêt le projet de traité sur l'établissement de relations fondées sur l'égalité des droits entre la République démocratique allemande et la République fédérale, transmis par le président Walter Ulbricht au président Heinemann.

Elles ont vu dans ce document une solution possible aux problèmes allemands puisqu'il pose la question des relations de bon voisinage entre les deux Etats allemands et qu'il aboutit à la conclusion d'un traité de droit international dont la portée serait très grande.

Malheureusement, et c'était prévisible, des difficultés n'ont pas manqué de se faire jour. Notamment depuis son récent voyage à Washington, le chancelier Brandt pose des conditions qui ne peuvent que nuire aux pourparlers avec la République démocratique allemande comme avec les autres pays socialistes. Sans doute le chancelier a-t-il tenu compte de l'avertissement donné par le président Nixon, suivant lequel à vouloir se faire à tout prix de nouvelles relations on risque de perdre ses vieux amis.

Un autre grand problème conditionne la sécurité européenne, c'est la proposition de conférence entre tous les Etats européens, faite par les pays socialistes membres du traité de Varsovie. Le Gouvernement français a, sur la question, une attitude dont on peut dire qu'elle manque de netteté, et cela ressort une fois de plus de votre discours.

Vous acceptez le principe de la conférence, mais vous insistez continuellement sur la nécessité d'une préparation longue et minutieuse.

Certes, nul ne nie qu'il soit utile de bien préparer la conférence, à condition de vouloir vraiment la préparer et de la préparer effectivement. Si vous n'entendez pas la différer indéfiniment, pourquoi ne prenez-vous pas d'initiative en vue de sa réunion, en vue de faire passer ce « courant d'air pur et de confiance » dont vous parliez dans votre intervention ?

La situation qui s'est créée en Allemagne place le gouvernement français devant des responsabilités accrues. Une politique française indépendante et active, allant dans le sens de la sécurité collective de l'Europe, pèserait lourd. Mais le Gouvernement s'oriente-t-il dans cette voie ?

Pourtant, le voyage du chancelier Brandt aux Etats-Unis appelle certaines réflexions. Le chancelier s'est présenté ouvertement en « partenaire européen » de Washington.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Ce n'est pas exact !

**M. Léon Feix.** Il a été accueilli en tant que tel et même en « porte-parole de la Communauté des Six ».

Il a déclaré que les Etats-Unis devraient avoir « bien plus qu'une ambassade à Bruxelles » lorsque le Marché commun serait élargi à l'Angleterre et aux autres pays candidats à l'entrée dans cet organisme.

Vous êtes bien placé, monsieur le ministre, vous qui avez participé au voyage de M. le Président de la République, pour juger de la vanité de certaines illusions sur le rôle réservé à notre pays par les Etats-Unis dans une petite Europe, placée, qu'on le veuille ou non, sous la dépendance américaine. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Nous estimons que l'intérêt national français commande, plus que jamais, de prendre des positions correspondant à la nouvelle situation en Europe.

Alors que Willy Brandt a parlé des « deux Etats de la nation allemande », qu'attendez-vous pour reconnaître enfin officiellement, diplomatiquement, la République démocratique allemande ?

En attendant cette décision et en accord avec la pétition lancée par des dizaines de personnalités de toute appartenance politique et philosophique, nous demandons que le Gouvernement français prenne immédiatement les mesures suivantes :

La reconnaissance de la validité des passeports délivrés par le gouvernement de la R. D. A., d'autant que le fonctionnement

du bureau interallié de Berlin-Ouest a été suspendu provisoirement ;

L'installation dans la capitale de la R. D. A. d'une représentation commerciale officielle française, dans l'intérêt des deux pays ;

L'établissement entre la France et la R. D. A. de relations normales, culturelles, sportives et autres.

Toujours en ce qui concerne l'Europe, en même temps que nous continuons à préconiser la révision du traité de Rome en vue de démocratiser les institutions du Marché commun, nous constatons que les exportations vers les pays de l'Est européen se sont sensiblement ralenties.

Suivant les indications données par la Banque française du commerce extérieur, les ventes y furent, en 1969, en recul de 13 p. 100 vers la Roumanie et de 44 p. 100 vers la Bulgarie. Les livraisons à l'U. R. S. S., qui s'étaient fortement développées en 1968, de 65 p. 100, n'ont augmenté, en 1969, que de 8 p. 100.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Elles ont augmenté !

**M. Léon Feix.** Il y a là un problème intéressant tous les pays concernés et en particulier le nôtre, qui appelle, selon nous, une particulière attention.

J'en arrive à la situation dans le Sud-Est asiatique.

Soulignons d'abord — parce que certains n'en parlent plus beaucoup — que la guerre se poursuit au Vietnam et que les bavardages des gouvernements américains sur le retrait de leurs troupes, résultant d'une prétendue politique de vietnamisation, ne sont que duperie, qu'une nouvelle manœuvre visant à tromper l'opinion publique.

M. Le Duc Tho, conseiller spécial de la République démocratique du Vietnam à la conférence de Paris, déclarait il y a quelques jours : « Sur la question de savoir si la paix pourrait être instaurée, cela ne dépend pas de nous, mais des Etats-Unis.

« A l'heure actuelle, il n'existe que deux voies. Si l'administration Nixon renonce à sa politique d'agression, si elle fait réellement preuve de bonne volonté et désire négocier sérieusement, alors nous sommes disposés, avec les Etats-Unis, à régler pacifiquement le problème vietnamien, sur la base de la solution en dix points du Front national de libération et du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam. Par contre, si les Etats-Unis persistent à étendre et à prolonger la guerre, alors nous sommes déterminés à mener un violent combat pour récupérer coûte que coûte l'indépendance et la liberté de notre peuple. »

Malheureusement, les gouvernants américains ont choisi. Devant leurs échecs au Vietnam et au Laos, ils s'efforcent de faire du Cambodge une nouvelle base d'agression. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Le monde est bouleversé et indigné par les massacres des civils vietnamiens vivant au Cambodge, organisés par le général Lon Nol et le prince Sirik-Matak, auteurs du coup d'Etat pro-américain.

Il serait étonnant, monsieur le ministre, que vous ayez été vraiment surpris par ce coup d'Etat...

**M. le ministre des affaires étrangères.** Non seulement je l'ai été, comme le Gouvernement lui-même, mais je ne permets à personne d'en douter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants. — Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Guy Ducloné.** Vous ne regardez pas la télévision !

**M. Léon Feix.** Vous avez sur place de nombreux hommes placés à des postes diplomatiques, ministériels, militaires ou autres, où l'on est ordinairement renseigné.

Par ailleurs, le chef de l'Etat s'est entretenu avec le président Nixon : même si ce dernier n'a pas tout dit sur ce que préparaient ses services au Cambodge, en particulier la C. I. A., il est impensable qu'il n'ait pas été question de ce pays dans ces conversations.

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est ridicule !

**M. Léon Feix.** Enfin le prince Norodom Sihanouk a fait à Paris un long séjour au cours duquel il vous a certainement mis au courant de l'état de crise politique dans lequel se trouvait son pays. Qu'avez-vous fait face à une telle situation que vous ne pouviez pas ne pas connaître ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Le coup d'Etat ? M. Feix, vous êtes en train...

**M. le président.** Monsieur le ministre, vous ne pouvez interrompre M. Feix sans sa permission.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Feix, vous êtes en train de prononcer des paroles très graves : vos assertions

sont absolument contraires à la vraisemblance et à la vérité. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Le coup d'Etat a éclaté, vous le savez, cinq jours après le départ de Paris de M. Norodom Sihanouk qui n'a pas fait ici la moindre allusion ni la moindre prévision.

**M. Guy Ducoloné.** Et à la télévision !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je vous interdis, monsieur Feix, d'insinuer à cette tribune que nous avons été le moins du monde informés directement ou indirectement de ces événements. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. le président.** Monsieur le ministre, je ne vous aurais pas refusé la parole, mais je suis tenu de demander à l'orateur s'il vous autorise à l'interrompre.

**M. Léon Feix.** Monsieur le ministre, vous ne faites pas preuve de la discipline indispensable !

**M. Guy Rabourdin.** Il y a des indisciplines justifiées !

**M. Léon Feix.** J'ai dit tout simplement que — selon nous — vous ne pouviez pas ne pas connaître la situation au Cambodge... (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Guy Ducoloné.** Ne serait-ce que par les craintes exprimées par le prince Norodom Sihanouk à la télévision française !

**M. le président.** Seul M. Feix a la parole !

**M. Léon Feix.** Nous prenons acte, monsieur le ministre des affaires étrangères, des déclarations suivant lesquelles vous avez effectué des démarches auprès des autorités de Pnom Penh après ce que vous appelez « les épreuves qui ont atteint la population vietnamienne du Cambodge ».

**M. Bernard Lebas.** Il faut nous parler du discours de Pnom Penh !

**M. Léon Feix.** Je vais le faire.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander ce que vous avez fait et ce que vous comptez faire pour empêcher que les Vietnamiens résidant au Cambodge soient livrés à l'administration de Saigon, comme le demande avec insistance cette dernière.

**M. Bernard Lebas.** Il faut parler du discours de Pnom Penh !

**M. Léon Feix.** J'y viens.

**M. le président.** M. Léon Feix a seul la parole.

**M. Bernard Lebas.** Il faut dire la vérité et non des mensonges !

**M. Léon Feix.** D'autre part, pourquoi ne protestez-vous pas contre la violation flagrante des accords de Genève de 1954 que constitue « l'appel à l'aide extérieure » lancé le 15 avril par Lon Nol ?

Ces accords stipulaient — je le rappelle — que le Cambodge « ne devait solliciter aucune aide étrangère en matériel, en personnel ou en instructeurs que dans l'intérêt de la défense efficace du territoire », ce qui n'est manifestement pas le cas.

Il apparaît en effet, de plus en plus clairement que ce qui menace les auteurs du putsch de Pnom Penh, c'est la masse des Cambodgiens qui a pris et prend le maquis contre le régime actuel. Ce sont en particulier les populations rurales qui se dressent contre ce régime, souvent sous la direction du Front uni national du Cambodge, formé à l'appel du prince Sihanouk...

**M. Alain Griotteray.** Ce n'est pas plutôt à l'appel de Pékin ?

**M. Léon Feix.** ... qui, en dehors de quelques grands centres, contrôle déjà une importante partie du pays.

Il est indéniable que la conférence indochinoise au sommet qui s'est tenue ces jours derniers aura des répercussions sur la lutte de tous les peuples du Sud-Est asiatique.

Votre Gouvernement a proposé d'apporter sa contribution active à une « négociation entre toutes les parties intéressées à la situation en Indochine ».

Cela conférerait à l'équipe Lon Nol-Sirik Matak une sorte de consécration internationale, ce qui serait déjà inadmissible.

Mais il y a plus. Dans les circonstances présentes, la négociation que vous proposez jetterait un rideau de fumée sur la conférence de Paris qui a commencé il y a plus d'un an et qui piétine parce que le Gouvernement des Etats-Unis refuse

de répondre à la solution raisonnable proposée par la République démocratique du Viet-Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Viet-Nam.

Une telle négociation remettrait en question les accords de Genève de 1962 concernant le Laos. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Michel Habib-Deloncle.** Qui ne sont plus respectés !

**M. Léon Feix.** Votre proposition est donc, en définitive, un masque qui aboutit à cacher les écrasantes responsabilités des impérialistes américains qui alimentent largement Lon Nol et Sirik Matak en armes par l'entremise de Saigon, des dirigeants indonésiens ou d'autres.

Il est vrai que vous ne pouvez pas condamner la nouvelle intervention américaine après les discours du chef de l'Etat au cours de son séjour aux Etats-Unis sur la « vieille tradition du respect de l'indépendance des peuples par l'Amérique du président Nixon », et sur « la volonté de paix qui anime le président des Etats-Unis ».

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que vous étiez « fidèle à l'esprit et à la lettre du discours de Pnom Penh ».

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Enfin !

**M. Léon Feix.** Vous voyez que j'y viens, messieurs.

Je ne vous en pose pas moins la question suivante, monsieur le ministre.

Votre Gouvernement peut-il, aujourd'hui, reprendre à son compte ce discours dont vous taisez le contenu. N'oublions pas qu'après avoir chaleureusement remercié et félicité le prince Norodom Sihanouk, le général de Gaulle disait de l'intervention militaire américaine, dans son discours de septembre 1966, qu'elle conduisait « à une escalade de plus en plus étendue en Asie, de plus en plus proche de la Chine, de plus en plus provocante à l'égard de l'Union soviétique... et, en fin de compte, de plus en plus menaçante pour la paix du monde ».

Votre Gouvernement estime-t-il, comme le disait le chef de l'Etat de 1966, qu'une négociation « dépend évidemment de la décision et de l'engagement qu'aurait auparavant voulu prendre l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai convenable et déterminé ».

**M. Michel Habib-Deloncle.** Il ne fallait pas voter « non » au référendum !

**M. Léon Feix.** Il disait aussi : « La France estime nécessaire d'affirmer qu'à ses yeux il n'existe plus aucune issue, sauf à condamner le monde à des malheurs toujours grandissants ».

**M. Michel Habib-Deloncle.** Il fallait voter « oui » !

**M. Robert Ballanger.** Vous désavouez le Gouvernement. Nous l'enregistrons.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Feix ?...

**M. Léon Feix.** Nous sommes convaincus... (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'ai demandé la parole.

**M. le président.** L'orateur ne vous autorise pas à l'interrompre, monsieur le ministre. Vous aurez tout le loisir de lui répondre tout à l'heure.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Puis-je poser une seule question ?

**M. le président.** L'orateur a parfaitement le droit de ne pas vous autoriser à l'interrompre.

Veuillez poursuivre, monsieur Feix. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Messieurs, tout orateur est libre de poursuivre son exposé. Le ministre pourra répondre tout à l'heure.

**M. Léon Feix.** Nous sommes convaincus que l'intérêt de la paix, l'intérêt de tous les peuples du Sud-Est asiatique et l'intérêt national français dépendent pour une part importante d'une politique française indépendante de celle des agresseurs, d'une politique qui contribuerait à mettre fin à l'agression américaine et à laisser aux peuples du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge le soin de régler eux-mêmes leurs propres affaires.

Quant à nous et à tous ceux qui veulent voir revenir la paix dans cette partie du monde par le seul moyen concevable, par la victoire de l'héroïque peuple vietnamien et l'indépendance de tous les autres Etats, nous ferons en sorte que la manifestation organisée le 10 mai prochain, à l'appel de 37 organisations et de

120 personnalités, soit la plus puissante manifestation jamais réalisée en France pour le Viet-Nam. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous l'avons autorisée.

**M. Bernard Lebas.** Publicité non payée !

**M. Léon Feix.** Quelques mots maintenant sur la situation au Moyen-Orient.

Là aussi, l'escalade de la violence se poursuit de la part des dirigeants d'Israël. L'escalade est notamment marquée par les bombardements d'usines et d'écoles égyptiennes, coïncidant avec le veto mis par le gouvernement israélien à un éventuel voyage au Caire du président du congrès juif mondial.

Nous continuons à estimer que la seule solution reside dans la mise en application de la résolution adoptée le 22 novembre 1967 par le conseil de sécurité. Seul, en effet, peut mettre fin au conflit un règlement politique fondé sur l'évacuation par les forces israéliennes des terres arabes occupées en juin 1967, sur la reconnaissance des droits nationaux des peuples arabes, y compris le peuple arabe de Palestine, sur le droit à l'existence de l'Etat et du peuple d'Israël.

Les discussions en cours entre les grandes puissances sont utiles. Toutefois dans le moment présent, l'essentiel est : de faire comprendre aux gouvernants d'Israël que leur politique agressive est condamnée ; de ne rien faire qui puisse les aider dans cette politique ; de dénoncer les impérialistes américains.

Là encore, comme pour vous prémunir des critiques qui vous seraient adressées au sujet de la vente de cent Mirage qui doivent être livrés dans trois ou quatre ans à la Libye — vente que nous ne vous reprochons pas — vous avez livré à Israël — car c'est de cela qu'il s'agit — les cinq vedettes de Cherbourg.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Oh ! Tout de même ! Laissez-moi rire !

**M. Léon Feix.** Du calme, monsieur le ministre ! (Mouvements divers.)

**M. le président.** Du calme pour tout le monde ! Laissez poursuivre M. Feix. M. le ministre pourra répondre tout à l'heure.

**M. Léon Feix.** Vous n'avez jamais cessé, monsieur le ministre, vos livraisons de matériel militaire en abondance à Israël.

M. le ministre de la défense nationale ne déclarait-il pas le 23 janvier 1970 qu'il n'y avait jamais eu d'embargo sur l'envoi de pièces détachées de Mirage de l'aviation israélienne ? Quant aux livraisons « indirectes » à Israël, M. Debré a affirmé « qu'il ne voulait pas les connaître ».

Il faut en finir avec une telle attitude.

Nous souhaitons qu'un débat s'engage le plus rapidement possible devant l'Assemblée nationale sur l'ensemble de votre « politique méditerranéenne ». Il permettra de faire ressortir que l'intérêt de la France et des Français ne correspond pas à l'intérêt des sociétés pétrolières et des banquiers que vous servez si bien avec cette politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. Hervé Laudrin.** Nous y voilà !

**M. Léon Feix.** Un dernier mot, se rapportant à la Grèce, pour vous confirmer la question que je vous ai posée ces jours derniers.

**M. Hervé Laudrin.** A vous Jean-Jacques !

**M. Léon Feix.** Nous voudrions connaître les véritables raisons — et non les prétextes qui ont été donnés — de l'abstention du représentant français au Conseil de l'Europe, dans le vote condamnant les violations généralisées des libertés et les tortures dans ce pays, la Grèce, auquel les Français sont si attachés.

Le Gouvernement français n'entend-il pas s'associer officiellement aux protestations qui s'élèvent dans le monde entier contre les exactions et les crimes de la junte militaire d'Athènes ? Que compte-t-il faire enfin pour aider à la libération des centaines de patriotes grecs emprisonnés et internés arbitrairement là-bas ?

Monsieur le ministre, je crois avoir montré que vos affirmations sur une prétendue continuité de la politique extérieure française sont démenties par les faits.

Cela confirme les appréciations portées par le dix-neuvième congrès du parti communiste français qui s'est tenu il y a un peu moins de trois mois.

Il a fait ressortir que la nouvelle politique des monopoles que vous appliquez se reflète dans le domaine de la politique extérieure tout comme dans celui de la politique intérieure. Dans l'un comme dans l'autre, la politique du pouvoir gaulliste-

centriste s'inspire des intérêts généraux du capital monopoliste.

Elle vise à assurer au grand capital français des positions plus avantageuses dans le cadre de la stratégie globale de l'impérialisme, à reconquérir certaines positions perdues — par exemple en Afrique — et à élargir ses bases dans les régions du monde où ses concurrents sont en difficulté : c'est l'objet de votre « politique méditerranéenne ».

Toutefois, la faiblesse relative des monopoles français accentue les contradictions de votre politique extérieure et vous conduit à vous lier plus étroitement avec vos partenaires plus puissants, à vous rapprocher des gouvernements américains alors qu'ils sont les principaux responsables de tous les drames que connaissent les peuples dans tous les continents, et à composer avec eux.

C'est ce que vous faites en Europe, dans le Sud-Est asiatique, au Moyen-Orient et ailleurs.

C'est également l'objet de votre politique de pénétration massive des capitaux étrangers, en premier lieu américains, dans des secteurs décisifs de notre économie, politique que le chef de l'Etat a non seulement approuvée mais — suivant son expression — « appelée de ses vœux » au cours de son voyage aux Etats-Unis.

Je ne vous étonnerai pas en vous affirmant que nous redoublerons d'efforts en vue de créer les conditions d'une autre politique qui réponde aux impératifs de l'intérêt national et de la paix. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mesdames, messieurs, M. Léon Feix m'a posé un certain nombre de questions de caractère général auxquelles je répondrai, bien entendu, à la fin de la discussion.

Cependant il m'a posé une question extrêmement précise, qui intéresse non seulement l'Assemblée nationale mais l'ensemble des pays concernés qui nous observent. Elle porte sur le discours de Pnom Penh.

Je lui rappelle donc que je me suis référé, dans mon propre discours, non pas seulement à l'esprit mais à la lettre du discours de Pnom Penh et, relevant les propos de M. Léon Feix lui-même, je tiens à dire que les dernières initiatives que nous avons prises dans le Sud-Est asiatique sont guidées par une fidélité intégrale à chacune des dispositions de ce discours, sans en excepter une seule.

J'ajoute que je suis extrêmement touché par l'hommage que M. Léon Feix a bien voulu rendre au général de Gaulle ; je regrette seulement qu'il ait été rendu le 28 avril 1970 et non le 27 avril 1969. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. Léon Feix.** Nous avons approuvé, en son temps, le discours de Pnom Penh.

**M. le président.** La parole est à M. Habib-Deloncle.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Monsieur le ministre, les hasards du calendrier font, comme vous venez de le rappeler à l'instant, que votre exposé de la politique extérieure de la France est présenté à l'Assemblée nationale un an, jour pour jour, après que le général de Gaulle a cessé d'exercer ses fonctions de Président de la République.

Comment, intervenant au nom du groupe de l'union des démocrates pour la République, ne mettrais-je pas l'accent sur les orientations fondamentales qu'avait définies pour notre pays celui que le président Nixon n'hésitait pas à appeler « un géant » ?

Nous n'y sommes pas poussés par quelque fétichisme superstitieux qui donnerait à tout ce qu'a dit et fait le général de Gaulle un caractère sacré et immuable. Non, c'est notre propre analyse des conditions politiques régnant aujourd'hui sur notre planète devenue si petite qui nous conduit quotidiennement à vérifier le bien-fondé des choix qui furent les siens et, notamment, de celui d'une politique d'indépendance refusant la division en blocs idéologiques et recherchant l'amitié de tous les peuples, quel que soit leur régime, pour sauvegarder la paix et instituer une large et féconde coopération.

Nous avons pu craindre que, privée du poids que conférait à sa position diplomatique l'autorité personnelle de ce grand homme d'Etat dont la voix était entendue et écoutée d'un bout à l'autre de l'univers — nous venons encore d'en avoir la preuve — la France ne puisse tenir le rang auquel il l'avait ramenée et ne vienne à nouveau à céder aux tentations de la facilité et de l'alignement.

A voir ce qui s'est passé depuis un an et à entendre ce qui vient de nous être dit par vous, monsieur le ministre, nous pouvons être rassurés : rien d'essentiel n'a été modifié. Sans doute a-t-il fallu tenir compte de l'évolution des événements, mais nous savons que la vie internationale ne s'arrête jamais. Loin d'être une conception figée, hiératique, immuable, le gaullisme a pour règle essentielle l'adaptation aux circonstances, le pragmatisme, le sens du mouvement. Sans doute, aussi, le style n'est-il plus le même. Il ne pouvait pas l'être et mieux valait s'en rendre compte dès l'abord que de tenter une impossible imitation.

Cela dit, nous reconnaissons comme nôtres les principes de la politique que vous venez de nous exposer. Il est juste, monsieur le ministre, de ne pas méconnaître la part personnelle de mérite qui vous revient dans ce qu'il nous faut bien appeler — au risque de choquer quelques âmes chagrines mais de satisfaire certains, comme M. Léon Feix — le maintien de cette continuité.

Ayant la charge de conduire notre politique étrangère, vous l'avez fait dans la fidélité à un esprit qui vous est, depuis près de trente ans, quelque peu familier. Vous n'avez pas eu à vous contraindre pour défendre « une certaine idée de la France » qui paraît peut-être chimérique ou dépassée à quelques-uns mais qui, pour nous, fait partie de la trame même de notre être. Au service de cette politique, vous avez mis votre éloquence persuasive, que nous avons appris à connaître et à aimer lorsque, au cours des heures noires, elle nous apportait l'espérance, et la longue expérience des affaires internationales que vous avez acquise et que l'exercice, pendant huit ans, de la présidence de la commission des affaires étrangères de notre Assemblée — nous nous en souvenons — n'a pu qu'approfondir. Apurés de vos deux prédécesseurs, qui sont aussi deux grands serviteurs de l'Etat, vous ne déparez pas la lignée des ministres des affaires étrangères de la V<sup>e</sup> République.

Mais je sais pouvoir compter sur votre approbation lorsque je rappellerai que, si cette politique est conduite par vous au nom du Gouvernement solidaire, et notamment en plein accord avec le Premier ministre, la responsabilité fondamentale en incombe à M. le Président de la République. C'est à lui, élu directement par la nation, qu'il appartient d'en déterminer les grandes orientations. Il n'y a pas manqué, et nous l'avons entendu avec joie tenir à l'étranger le langage que nous souhaitons entendre tenir à la France.

Mais, au fait, diront certains, la France, au temps que nous vivons, peut-elle encore prétendre avoir une politique internationale aux dimensions du globe ? Ne faut-il pas laisser aux super-puissances de notre temps le soin de déterminer au mieux le sort du monde, en nous reposant sur l'une ou l'autre d'entre elles de la mission d'assurer notre sécurité et notre défense ? Au temps que l'on définit comme celui de l'interdépendance, peut-on encore fonder une politique sur la notion d'indépendance ?

« Le Pape, combien de divisions ? », déclarait déjà Staline au lendemain de la dernière guerre, lorsqu'il s'agissait de savoir si le Saint-Siège serait admis à l'O. N. U. Un peu plus de vingt ans après, le discours mémorable prononcé par Sa Sainteté Paul VI à l'Assemblée générale des Nations Unies marquait bien qu'il n'est pas nécessaire de disposer de la puissance pour exercer de l'influence.

C'est vrai, *a fortiori*, lorsque l'on n'a pas renoncé, loin de là, à disposer d'une certaine puissance militaire et que l'on est l'une des principales nations du monde industriel. Que la France n'ait plus le pouvoir qui était le sien lorsqu'elle était, au point de vue démographique, économique, militaire, le premier pays de l'Europe, elle-même à l'époque le seul continent du monde, nous le savons bien. Ce n'est pas une raison pour lui refuser, avec une délectation morose, le moindre rôle dans la conduite des affaires internationales.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Michel Habib-Deloncle.** « D'un bout à l'autre de son histoire », écrit l'excellent historien Philippe Erlanger, « la France n'aura cessé d'ébahir le monde. Dix fois, depuis la guerre de Cent ans jusqu'à 1940, on a cru l'insolente nation, comme disait Guillaume d'Orange, abattue, désarticulée, ruinée, définitivement sortie du jeu. Dix fois, un sursaut brutal l'a remise à son rang, obligeant amis et ennemis à compter avec elle au moment le moins attendu ».

Ce jugement lucide fut vérifié une fois encore au moment où, après avoir achevé l'entreprise ardue et douloureuse de la décolonisation, notre pays s'est à nouveau trouvé en mesure de peser sur la politique internationale et d'en infléchir le cours.

Mais notre auteur poursuit : « C'est une autre singularité de la France et une cause permanente de ses malheurs qu'il existe chez elle un parti de l'étranger, alors que ce phénomène se produit rarement ailleurs ».

Nous n'entreprendrons pas de remonter l'histoire de France et chacun retrouvera aisément, à telle ou telle époque de notre passé, des exemples qui prouvent la vérité de cette assertion. Notre temps n'échappe malheureusement pas à la règle et à quelle tentation ne sont pas soumises les âmes faibles, puisque deux Etats géants, symbolisant deux conceptions de la société, se disputent l'hégémonie de la planète !

De nos jours, le parti de l'étranger est devenu celui de l'abandon. Fini le rôle indépendant de la France ! Un mot est abhorré, celui de grandeur. Certains le ressentent comme une injure, peut-être parce qu'il est pour eux comme un remords.

On a bien vu à quels excès pouvait conduire le fanatisme de l'abaissement lors du récent voyage de M. le Président de la République aux Etats-Unis. Pour les tenants de l'abdication nationale, tous les égards dont fut entouré M. Georges Pompidou et qui montraient en quelle estime le président Nixon tient la France n'étaient que manifestation de courtoisie banale. Le moindre incident, en revanche, était monté en épingle. Les mines étaient réjouies à Chicago. On les vit consternées à l'annonce de la venue inopinée du président des Etats-Unis à New York. Comment ? La France comptait encore au point que le chef de la toute-puissante Amérique rompait avec toutes les traditions pour aller assurer le président de notre République de l'estime et de l'amitié du peuple américain ?

Peut-être serait-il temps de rappeler à ceux qui ont renoncé à toute fierté nationale, le mot de Benjamin Franklin : « Ceux qui abandonnent une liberté essentielle pour une sécurité minime et temporaire ne méritent ni la liberté ni la sécurité. »

Nous dirons après lui : Ceux qui laissent à d'autres le soin d'assurer leur défense et croient acheter cette protection par leur complaisance ont perdu leur liberté d'action sans être sûrs d'être, en toute circonstance, défendus.

Il est, permettez-moi de le dire, monsieur le ministre des affaires étrangères, sur les bancs du Gouvernement un homme que les tenants du parti de l'abandon prennent trop souvent pour cible, c'est le ministre d'Etat chargé de la défense nationale, notre ami Michel Debré. Son patriotisme exigeant, sa ferveur, sa conviction le désignent à leurs sarcasmes, à leur perfidie et à leurs intrigues. C'est à la fois un honneur et une injustice. Oui, une injustice, car la politique pour laquelle on l'attaque ne lui appartient pas en propre ; elle est celle du Président de la République et du Gouvernement tout entier, approuvée par la majorité du Parlement et, nous le savons, par la grande majorité des Français.

**M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Michel Habib-Deloncle.** C'est dire que son attitude est la nôtre et que, lui sachant gré d'exprimer en termes toujours nobles et élevés nos propres sentiments, nous avons voulu l'assurer, au cours de ce débat, de notre confiance et de notre solidarité. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le ministre des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Michel Habib-Deloncle.** Rien n'est plus contraire à notre conception de l'indépendance nationale que sa caricature, le nationalisme étroit et borné qui conduit à l'isolement et au repliement.

Pour la première fois dans son histoire, la France n'est en guerre avec personne, ne menace personne, n'a de revendication envers personne. L'objet même de sa politique, ce pour quoi elle veut s'exprimer par elle-même, c'est la paix et la coopération entre les peuples.

C'est pourquoi nous sommes heureux que l'un des premiers actes du Président de la République, pour inaugurer son septennat, ait été, après avoir reçu à Paris le chancelier fédéral allemand, d'annoncer son intention de se rendre successivement à Washington et à Moscou.

Du premier de ces voyages, nous avons déjà dit un mot. Il n'a pas seulement été l'occasion de resserrer les relations franco-américaines et de montrer l'attention que portent les dirigeants de Washington aux initiatives diplomatiques de la France. Il a aussi permis de très larges éclaircissements sur les problèmes au sujet desquels apparaissent quelques divergences, du moins quelques nuances, entre les Américains et nous.

Il en est ainsi de la difficile recherche du rétablissement de la paix au Proche-Orient. Les Etats-Unis avaient assez aisément admis, après le vote unanime de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 et l'échec de la mission Jarring, que la concertation à quatre proposée par la France pouvait être l'un des moyens de sortir de l'impasse et de constituer un cadre approprié pour la poursuite de leur dialogue avec l'U. R. S. S. Mais sans doute ne réalisaient-ils pas encore que c'était là pratiquement la seule possibilité de progresser dans la voie de la paix. Le rejet quasi simultané de leur plan de règlement

par les pays arabes et par Israël leur a prouvé que les intransigeances ne sauraient être vaincues sans une forte pression de l'opinion mondiale dont les quatre grands sont, en la matière, les interprètes les plus autorisés.

Tout récemment, leur envoyé au Proche-Orient, M. Sisco, constatant que le chemin qui mène à la paix était encore long, reconnaissait que la concertation à quatre représentait le seul moyen concret d'avancer.

Si les Américains ont cependant pu avoir, dans certaines capitales arabes, des entretiens qui semblent avoir revêtu certains aspects positifs, c'est sans doute parce que le président Nixon a différé la livraison des avions de type Phantom à Israël. Est-il téméraire de penser, monsieur le ministre, que les entretiens qu'a eus M. Pompidou lors de son voyage outre-Atlantique n'ont pas été étrangers à cette décision ?

Il semble que le Président de la République ait réussi à convaincre le Président des Etats-Unis que la vente par la France, dans un avenir qui n'est pas immédiat, d'avions français à la Libye n'était pas de nature à modifier l'équilibre des forces en présence tandis que la fourniture des Phantom, qui n'était pas nécessaire étant donné l'énorme supériorité aérienne d'Israël, risquait à la fois de relancer la course aux armements et de ruiner les rares chances qui subsistent d'une conciliation.

Peut-être votre politique est-elle mieux comprise des milieux dirigeants américains que de certains secteurs de l'opinion française, tant il est vrai que tout ce qui touche à certains sujets délicats provoque des réactions passionnelles plus que des jugements raisonnés.

Il nous semble qu'un plus large effort d'explication serait nécessaire, en profitant de ce que certains remous se sont apaisés. D'ailleurs, des événements récents montrent que l'on s'interroge en Israël même sur le bien-fondé de l'attitude intransigeante adoptée jusqu'à présent par le gouvernement de ce pays. Certains regrettent que des occasions n'aient pas été saisies qui auraient permis d'apprécier si la volonté affirmée, non sans mérite, par certaines capitales arabes de se conformer à la résolution du Conseil de sécurité et de rechercher un règlement négocié sur ses bases peut ou non être suivie d'effet. C'est sans doute le moment de montrer clairement que la politique française — n'en déplaise à tel ou tel de mes collègues — n'a été dictée par aucun parti-pris, qu'elle résulte simplement d'une analyse lucide de la situation et d'une juste évaluation des forces en présence, et que, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, elle défend l'existence de l'Etat d'Israël, reconnu il y a plus de vingt ans par la communauté des nations, sans pour autant admettre que cet Etat puisse légitimement soit attenter aux droits des peuples voisins, soit méconnaître la situation de ceux que l'on appelle naguère des réfugiés et en qui l'opinion mondiale a de plus en plus tendance à voir un peuple, le peuple palestinien.

Quoi qu'aient pu en dire certains, il va devenir de plus en plus évident que la politique indépendante pratiquée en cette affaire par la France depuis la veille de la guerre des six jours préserve toutes les possibilités de notre pays d'intervenir de façon décisive si les chances de paix, si ténues soient-elles, viennent à se préciser.

Nous espérons que le prochain voyage à Moscou de M. le Président de la République aura les mêmes effets modérateurs qu'a eus, à notre sens, son voyage aux Etats-Unis et qu'ainsi la liste des points d'accord entre les Quatre, en cours d'élaboration difficile à New York, pourra être substantiellement allongée.

A Washington, il s'agissait pour M. Georges Pompidou de consolider le rapprochement des points de vue intervenu non seulement sur les affaires du Proche-Orient, mais aussi sur l'ensemble des relations franco-américaines depuis l'arrivée au pouvoir du président Nixon et ses deux entretiens du printemps 1969 avec le général de Gaulle.

A Moscou, en juillet prochain, M. le Président de la République aura sans doute pour objectif de montrer aux dirigeants soviétiques que l'amitié envers l'U. R. S. S. et les pays de l'Est européen demeure une constante de la politique française, mais aussi de s'enquérir de l'état présent des conceptions soviétiques sur la politique mondiale, les relations Est-Ouest, le Proche et l'Extrême-Orient, et l'Europe.

Depuis le tragique été de 1969 — et je ne mets pas à votre compte, monsieur le ministre, les propos que je vais tenir — nous n'avons pas cessé de nous interroger, toute révérence gardée, sur la capacité qu'ont les responsables actuels de l'Union soviétique de se placer au-dessus des enseignements élémentaires du catéchisme marxiste-léniniste pour regarder d'un œil neuf la situation du monde et l'équilibre général des forces.

Le lancement spectaculaire d'un satellite chinois devrait pourtant alimenter des réflexions que la rupture déjà ancienne de la Chine et de l'U. R. S. S. aurait pu rendre plus fécondes.

Comment ne pas s'apercevoir que la théorie nite de la souveraineté limitée ne consolide qu'apparemment la position soviétique en Europe et qu'en accentuant, au sein de notre continent, la coupure entre deux systèmes politiques différents, l'U. R. S. S. affaiblit son flanc occidental au lieu de le renforcer ?

Mais, quelque amertume qu'ait suscité en nous le drame vécu par le peuple tchécoslovaque, il n'en reste pas moins qu'en Europe, comme au Proche-Orient ou en Extrême-Orient, le chemin de la détente passe par Moscou. Souhaitons que la visite du Président de la République dans cette capitale contribue, sous les auspices de la très ancienne et très solide amitié franco-russe, à ouvrir le plus largement possible ce chemin et à aplanir les aspérités dont il est encore hérissé. Le chef de l'Etat en rapportera des idées plus précises sur les intentions soviétiques en ce qui concerne le rétablissement de la paix en Méditerranée orientale et en Asie du Sud-Est.

Dans l'un et l'autre cas, il est difficile de ne pas penser que l'Union soviétique pourrait bien s'apercevoir qu'elle tire les marrons du feu pour la Chine de Mao Tsé-toung. L'U. R. S. S. détient encore, très probablement, une des clefs de la paix au Proche-Orient, mais pour combien de temps encore ?

Quant à l'Extrême-Orient, la situation ne laisse pas d'y être préoccupante.

Nous n'avons rien à retrancher, nous non plus, du discours de Phnom-Penh dans lequel le général de Gaulle a clairement défini les voies du rétablissement de la paix au Vietnam.

Le retrait total qui est demandé aux Américains est sans doute aussi pénible pour eux — *mutatis mutandis* — que l'ont été pour nous les décisions qui devaient mettre fin à la guerre d'Algérie.

Mais, depuis quelques semaines, des éléments nouveaux sont intervenus.

Le Laos, d'abord, puis le Cambodge ont vu leur neutralité et leur indépendance menacées, qui par l'un, qui par l'autre. Le vieux mot d'« Indochine », oublié depuis 1954, a fait sa réapparition dans les communiqués. Précaire depuis des années au Laos, l'équilibre a été brutalement rompu au Cambodge, jusque-là miraculeusement protégé de la guerre. Le peuple khmer, naguère réputé pour sa douceur et son hospitalité, se laisse aller à des violences, dont parlait tout à l'heure M. le président de la commission des affaires étrangères, violences inspirées par la haine raciale et qui risquent de ternir l'image que se faisaient de lui ses amis.

Dans tout ce contexte, ne va-t-on pas voir Hanoï se rappeler qu'elle fut, il n'y a pas si longtemps, la capitale du gouvernement général de l'Indochine et prétendre réunifier la péninsule indochinoise, sous son autorité et dans l'obédience communiste ?

« O convoitise de convoiter, ô faim de la faim comblée ! » dirait Nietzsche. Oui, mais cette convoitise s'exerce aux dépens de deux valeurs que nous avons toujours estimées indispensables à un juste règlement des conflits du Sud-Est asiatique : le droit de libre disposition des peuples qui le composent et la neutralité des pays qui y voisinent.

L'accueil qui vient d'être réservé par diverses capitales à votre proposition, monsieur le ministre, qui tendait à organiser sur ces bases une conférence de toutes les parties intéressées, révèle l'existence de trop d'arrière-pensées chez trop de gens.

Quels que soient les développements susceptibles d'intervenir dans l'intervalle, il sera fort intéressant, lorsque M. le Président de la République sera à Moscou, de chercher à savoir ce que pensent les dirigeants soviétiques de l'évolution des événements dans cette région du globe et s'ils sont toujours disposés à user de cette influence auprès des Nord-vietnamiens dans le sens de la modération, de la neutralité et de la paix.

Plus le monde se rétrécit par l'effet des progrès accomplis dans le domaine des communications et des télécommunications, plus la paix apparaît comme indivisible et, en définitive, plus la nécessité du désarmement apparaît, de ce fait, évidente. Cependant, les perspectives ne paraissent pas, à cet égard, très riantes, c'est le moins qu'on en puisse dire.

Certes, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. ont ouvert, à Helsinki, et poursuivent, à Vienne, des conversations sur la limitation des armements stratégiques. Le Gouvernement a marqué, me semble-t-il, qu'il ne les voyait pas d'un mauvais œil. Sans doute. Il n'en reste pas moins qu'au moment où la Chine développe son arsenal atomique, la tentative faite par les deux « super-grands » pour limiter le poids que leur course aux armements fait peser sur leurs finances, ne ressemble que de loin à un effort de désarmement véritable.

Le tête à tête russo-américain comme les progrès impressionnants de la Chine font, par contraste, ressortir les difficultés que rencontre l'Europe, ruinée et coupée en deux par la seconde guerre mondiale, à reprendre en main la maîtrise de ses destinées et à assumer la responsabilité de sa propre défense, de sa propre existence, devrais-je dire.

Et pourtant l'Europe, même déchu de sa splendeur passée, déchirée par deux guerres atroces, amenée à renoncer à la



domination coloniale, peut continuer à prétendre jouer un rôle sur la scène internationale, conformément à la mission que lui confèrent son histoire et sa civilisation. Elle a le droit d'être non pas un objet de la politique internationale, mais un sujet.

La politique européenne de la France doit être, à nos yeux, globale, exemplaire et réaliste.

Globale, d'abord, car elle ne peut être isolée d'une vision d'ensemble de la politique mondiale. Les choix faits à propos de celle-ci sont déterminants.

Certaines orientations fondamentales de la politique européenne ont été prises, dans le passé, à un moment où le bloc communiste était sans fissure et où la pression du stalinisme menaçait la partie de l'Europe que le partage de fait de Yalta avait laissée dans la zone d'influence américaine. Par habitude, voire par routine, certains hésitent à réviser ces orientations. C'est pourtant indispensable.

Les Etats-Unis et l'U. R. S. S. eux-mêmes se sont engagés dans la voie de la détente, comme en témoignent les conversations S. A. L. T. dont nous venons de parler.

Le conflit sino-soviétique remet en question la notion même de bloc communiste. Aussi une politique européenne ne peut-elle aujourd'hui être fondée que sur le rejet de la politique des blocs et sur la recherche de la détente et de l'entente entre l'Est et l'Ouest.

Ainsi l'Europe ne peut-elle se définir que par une volonté d'indépendance vis-à-vis des deux blocs.

Si, comme l'a malheureusement démontré l'affaire tchécoslovaque, le temps n'est pas venu où les pays satellites peuvent s'émanciper de la tutelle soviétique, il n'en demeure pas moins qu'aucune politique européenne ne peut oublier que ces Etats sont aussi des Etats européens.

S'il n'est pas question de différer le rapprochement des Etats d'Europe occidentale jusqu'au moment où les Etats d'Europe orientale auront recouvré la plénitude de leur indépendance, au moins faut-il que, en poursuivant l'œuvre que l'on appelle communément la construction européenne, l'on ne perde jamais de vue qu'il faudra un jour mettre fin à la coupure que la guerre a créée entre les deux parties de l'Europe et de l'Allemagne. Cela implique qu'à aucun moment l'Europe occidentale organisée ne puisse apparaître comme un simple appendice d'un bloc politico-militaire.

C'est sous cet angle que la politique menée par la France sous l'égide du général de Gaulle revêt une valeur exemplaire.

Disposant d'une situation particulière, du fait de l'histoire aussi bien récente que plus ancienne — qui, notamment, comme vous le rappelez dans votre déclaration, monsieur le ministre, a fait d'elle un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'O. N. U. et l'une des quatre puissances responsables, après la guerre, de l'avenir de l'Allemagne et, aujourd'hui encore, de Berlin — la France s'est efforcée d'éveiller la conscience des peuples européens et de les appeler à l'indépendance en pratiquant elle-même, pour son propre compte et dans la mesure de ses moyens, une politique indépendante.

Comme elle appartenait auparavant au bloc de l'O. T. A. N., ses efforts d'indépendance ont paru aux observateurs superficiels être dirigés contre le pays le plus puissant de ce bloc, les Etats-Unis d'Amérique.

Il n'en était pourtant rien, bien que cette légende ait été tenace. En définitive, le président Nixon, en mars 1969, pouvait déclarer, comme vous l'avez rappelé : « Le général de Gaulle pense que l'Europe doit avoir une politique indépendante, et franchement je le crois aussi ».

La politique française a pris des initiatives qui, en leur temps, ont paru hardies et qui, maintenant, sont considérées par tout le monde comme parfaitement raisonnables et naturelles.

Cependant, il semble que la plupart des pays d'Europe occidentale aient certaines difficultés à accepter que l'on puisse parfaitement demeurer en termes d'amitié avec les Etats-Unis d'Amérique sans être pour autant en termes de dépendance vis-à-vis d'eux.

Pour prendre un exemple, nous comprenons très bien que certains pays puissent regretter l'éventualité du retrait d'Europe des troupes américaines. Mais, tout en attirant l'attention des Américains sur les inconvénients que l'on prête à un tel retrait, n'est-il pas du devoir des Européens de se concerter entre eux sur les moyens qu'ils auraient d'assurer leur défense si, d'aventure, les Etats-Unis se trouvaient empêchés, bon gré mal gré, à tel ou tel stade d'un conflit éventuel ou d'une menace de conflit, de mettre en jeu leur force de dissuasion ?

En se retirant définitivement de l'organisation militaire atlantique — je dis bien définitivement, car je sais, monsieur le ministre, qu'il ne plane sur ce point aucun doute dans l'esprit du Gouvernement — tout en demeurant au sein de l'alliance, la France n'a-t-elle pas voulu convier les pays d'Europe occidentale à une réflexion — indispensable et urgente, si difficile soit-elle — sur les problèmes de la politique étrangère et de la défense, de

façon à les préparer à assumer, en ces domaines essentiels, leurs propres responsabilités ?

M. le ministre des affaires étrangères. C'est très exact.

M. Michel Habib-Deloncle. Dans son approche d'une telle réflexion, il importe que notre pays conserve une attitude réaliste. Pour nous, la question n'est pas de savoir quelles sont les structures institutionnelles les plus appropriées pour l'Europe occidentale. La question est d'abord de savoir s'il existe entre ceux qui sont appelés à construire l'Europe une volonté d'indépendance. Si la volonté d'indépendance n'existe pas, la construction européenne n'est plus qu'un prolongement de la politique des blocs, à laquelle la France doit se refuser, en raison même des choix fondamentaux que nous avons précédemment rappelés.

La Communauté économique européenne a fait la preuve qu'une telle volonté existait sur le plan économique, quoique inégalement dans les Six pays, et les critiques dont elle est l'objet de la part de certaines autorités américaines démontrent bien qu'elle est devenue une puissance économique indépendante et autonome.

C'est cette indépendance et cette autonomie que nous devons préserver pour l'avenir, et c'est pourquoi votre gouvernement a bien fait de demander et d'obtenir que la Communauté discute en tant que telle de son propre élargissement. Les pays candidats devront faire la preuve de leur volonté communautaire avant d'être admis, et l'élargissement ne sera pas une dilution de la Communauté existante en une zone de libre-échange qui serait la négation même de son autonomie.

Qu'en est-il sur le plan politique ?

Rien, malheureusement, ne permet encore d'être assuré qu'existe une volonté commune d'affirmer l'indépendance de l'Europe soit de la part des membres actuels de la Communauté, soit de la part des pays candidats. Le seul moyen de se rendre compte si cette volonté existe, et de la créer éventuellement, c'est de donner un caractère régulier et systématique à la coopération des Etats en matière de politique étrangère et de défense. Huit années ont été perdues, à cet égard, depuis le rejet du plan Fouchet-Catani, le 14 avril 1962, il y a un peu plus de huit ans.

Depuis la conférence de La Haye, les pays membres de la Communauté ont décidé d'essayer de relancer l'union politique. Celle-ci ne saurait, à nos yeux, être subordonnée à l'élargissement, même si nous sommes d'accord pour que ce qui sera fait ne soit pas de nature à rendre plus difficile l'adhésion des nouveaux membres. Soit dit en passant, pour tenir compte des dispositions bien connues des Britanniques, on fera bien d'observer la plus grande prudence pour tout ce qui touche au domaine institutionnel.

Il n'est pas indifférent que cette relance de l'union politique intervienne au moment même où la République fédérale d'Allemagne infléchit notablement sa position vis-à-vis de l'Est, et notamment de l'Allemagne orientale. Plus que jamais, en effet, les progrès de l'Europe occidentale vers l'unité doivent éviter de revêtir une forme qui aurait pour effet de mettre en péril le rapprochement des deux parties de l'Europe.

Le Gouvernement a déjà pris publiquement position pour le soutien de la politique inaugurée par le chancelier Brandt. La visite rendue par celui-ci à Paris et le voyage que M. le Président de la République s'apprete à faire à Bonn démontrent que les mécanismes prévus par le traité de l'Élysée de 1963 continuent à servir la cause du rapprochement entre les deux pays.

La France n'a jamais voulu prendre, vis-à-vis de l'Allemagne fédérale, le visage d'une donneuse de leçons ou de conseils sur des questions qui touchent au plus vif d'elle-même la sensibilité allemande. Mais, à l'inverse, elle a toujours tenu les inconvénients de la coupure de l'Allemagne et de l'Europe en deux pour plus graves que ceux qui pourraient résulter d'un rapprochement entre les deux parties de l'Allemagne, même si ce rapprochement était de nature à faire de ce pays une formidable puissance économique au cœur de l'Europe.

L'Allemagne de l'Ouest — et sans doute aussi l'Allemagne de l'Est — doit dissiper un océan de brumes de méfiance qui la sépare des peuples slaves. Sa renonciation définitive à disposer de l'arme atomique est un élément fondamental de la réunification européenne. Mais elle rend pratiquement impossible toute défense nucléaire intégrée de l'Europe occidentale. Au surplus, l'arme atomique ne se délègue pas. Notre philosophie, sur ce point, rencontre celle qui a inspiré le traité de non-prolifération.

Ainsi s'éloigne-t-on de la conception idéologique et doctrinaire d'une Europe fédérale.

Mais, en politique, ce sont les faits qui commandent, et notre position est la conséquence d'une analyse, non d'un vœu.

Au surplus, nous sommes encore loin de l'existence d'un patriotisme européen, fait de réflexes communs et d'une cons-

ciences précises d'intérêts communs. Les intérêts nationaux existent, et ils sont légitimes. Chacun, dans les instances communautaires, défend les siens, et l'expérience des conseils de ministres de Bruxelles, m'a-t-on dit, met à l'épreuve bien des convictions fédéralistes.

Ces intérêts, il faut les conjuguer pour que non de leur somme mais de leur synthèse se dégage un intérêt commun. En rapprochant les peuples sans détruire ce qui fait leur âme, nous avançons l'heure de l'Europe unie. La plus grande erreur serait de prendre nos désirs pour des réalités en nous imaginant prématurément qu'elle a déjà sonné.

C'est pourquoi, à notre avis, la construction institutionnelle doit suivre les progrès accomplis par la Communauté « sur le terrain », non les précéder.

Nous comprenons fort bien que demain, pour réaliser l'union monétaire, clé de voûte de l'union économique — dont chacun reconnaît la nécessité, à commencer par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à La Haye — il soit nécessaire de mettre en place des mécanismes appropriés, comme on l'a fait pour la politique agricole.

Les Etats membres décideront librement que ce que chacun faisait seul et pour son compte, il le fera avec les autres et d'un commun accord, mais sans qu'aucune décision vitale pour ses intérêts puisse jamais lui être imposée contre son gré par la coalition des autres ou par quelque organisme que ce soit, parlementaire ou autre.

Au Parlement européen — ou, pour respecter la terminologie officielle, à l'Assemblée parlementaire européenne — nous nous sommes associés aux représentants des autres pays et des autres tendances pour défendre l'idée d'un contrôle effectif de cette Assemblée sur le budget communautaire. Pourquoi ? Non par un préjugé idéologique, certes, mais tout simplement parce que, à partir du moment où des recettes affectées à la Communauté ne passent plus par l'intermédiaire des budgets nationaux, le contrôle budgétaire, qui est la fonction essentielle des assemblées élues, ne s'exerce plus sur la perception ni sur l'emploi de ces sommes, et qu'il n'est pas démocratique que le conseil de ministres puisse en disposer sans qu'une représentation directe ou indirecte des peuples y donne son consentement.

Mais nous ne sommes pas prêts pour autant à souscrire *hic et nunc*, sans examen approfondi, à l'élection au suffrage universel direct d'un parlement européen, alors que la place d'un tel parlement dans l'édifice institutionnel européen n'est pas clairement définie. Nous avons eu assez de mal, en France, à nous débarrasser du régime d'assemblée; ce n'est pas pour qu'une nouvelle fée Carabosse en fasse un cadeau de baptême à l'Europe naissante.

Un mot encore de l'évolution institutionnelle future de l'Europe.

Il ne manque pas d'esprits — au demeurant fort distingués — pour prétendre que les fameuses « finalités politiques des traités », reconnues récemment encore par le communiqué de La Haye, signifient que les institutions prévues par le traité de Rome doivent progressivement évoluer pour s'ordonner, en fin de compte, conformément à l'archétype de la constitution fédérale allemande.

Pour ces imaginatifs, parmi lesquels certains sont fort haut placés, la commission européenne, que l'on appelle abusivement « l'exécutif », aurait vocation à devenir le gouvernement fédéral européen; le parlement élu au suffrage universel direct serait un Bundestag. Quant au conseil des ministres, il s'étierait pour rétrécir aux dimensions d'une seconde chambre, la chambre des Etats du parlement fédéral.

Rien dans les traités — j'espère, monsieur le ministre, que vous nous le confirmerez — ne fonde de pareilles « finalités politiques ». La finalité politique, pour nous, cela signifie qu'au-delà d'un certain point il n'est plus possible de poursuivre une construction purement économique s'il n'y a pas entre les participants une conception politique commune.

Le devenir de l'Europe n'est pas artificiellement divisible entre le domaine économique et le domaine politique. Nous en revenons au préalable de la volonté. Mais ce n'est pas ouvrir une querelle doctrinale que de dire que, s'il existait vraiment une volonté commune d'aller plus avant dans la définition d'institutions politiques européennes, s'il était né un patriotisme européen qui puisse, dans le réel, servir de fondement à ces institutions, ce n'est pas de la technocratie que celles-ci devraient procéder mais de la légitimité des gouvernements nationaux et du suffrage populaire.

Nous en sommes loin encore et sans doute serons-nous très heureux si notre génération voit l'Europe prendre forme morceau par morceau, comme se dessine l'image d'un puzzle au fur et à mesure que les pièces s'emboîtent l'une dans l'autre.

L'union douanière, la politique agricole sont là. L'union économique, la coopération monétaire, technologique, commerciale,

politique s'ajustent peu à peu. L'ouverture est faite vers l'extérieur, non seulement vers les pays candidats dont la demande va être examinée sérieusement et avec le désir d'aboutir, mais aussi vers tous ceux qui sont déjà associés ou souhaitent s'associer demain à la Communauté.

Permettez-nous, à cet égard, de vous féliciter, vous-même, monsieur le ministre, et monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la coopération, pour l'heureuse conclusion de la deuxième convention de Yaoundé que nous avons déjà ratifiée et que nous souhaiterions voir ratifiée dans les plus brefs délais par les autres pays membres.

Pour nous, en effet, la vocation de l'Europe, comme celle de la France, doit être universelle. De grandes entreprises pacifiques nous sollicitent. En plus de la coopération privilégiée que nous poursuivons avec les pays d'Afrique noire et du Maghreb, en plus aussi de cette grande communauté culturelle qu'est la francophonie, nous voyons se tourner vers nous davantage de peuples qui nous demandent, non pas, comme on le croit et le dit trop souvent, une aide financière, mais l'appui de nos techniciens ou de nos professeurs pour développer leur équipement et leur culture.

C'est la fierté de la France de n'avoir jamais reculé — dans la mesure que lui permettent ses moyens — devant ces vastes entreprises et de s'être toujours tenue au premier rang de ceux qui aident au développement des peuples.

« Les conflits qui, hélas, sont en cours, les destructions de vies et de biens, l'oppression qu'ils entraînent, les risques croissants d'extension qu'ils comportent sont les principaux obstacles à ce qui devrait être la grande œuvre mondiale d'à présent, je veux dire le développement des peuples qui se trouvent retardés dans leur marche vers le progrès, et, notamment, l'aide à donner à ceux qui ont à s'affranchir de la misère et de la faim. »

Ainsi s'exprimait, le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le général de Gaulle.

C'est bien ainsi que nous concevons la mission de notre pays. Pour tout dire, monsieur le ministre, si nous vous demandons de maintenir l'indépendance de la France et d'établir l'indépendance de l'Europe, c'est, en définitive, pour les faire servir à l'indépendance des hommes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des Républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Chandernagor.

M. André Chandernagor. Monsieur le ministre des affaires étrangères, nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et, lorsque nous nous remémorons les espérances qui ont accueilli sa création et les réalités souvent tragiques du monde d'aujourd'hui, nous avons tout lieu d'être modestes, ce qui ne veut pas dire que nous désespérons de l'institution internationale.

Cinquante ans d'expérience de la Société des Nations, d'abord, de l'Organisation des Nations Unies, ensuite, qu'est-ce, après tout, au regard de la déjà longue histoire du monde ?

Il faudra beaucoup de temps, nous le savons, pour que la rivalité des nationalismes et la lutte d'influence des impérialismes cessent de troubler la paix du monde. Du moins devrait-on s'attacher à en limiter les effets. Tel n'est pas le cas dans les deux principaux points chauds du globe : le Proche-Orient et l'Indochine.

Au Proche-Orient, où des intranquillités réciproques, également regrettables, ont repoussé l'échéance d'une solution pacifique, les forces politiques et militaires palestiniennes substituent peu à peu leur propre loi à celle des Etats arabes belligérants, accentuant ainsi le caractère inexorable de la guerre.

En Indochine, le conflit s'étend. A la suite d'initiatives dont l'origine exacte nous échappe, mais qui sont, à coup sûr, désastreuses et que nous devons dénoncer comme telles, le Cambodge, dont la politique de neutralité, aussi précieuse fût-elle, apparaissait comme l'amorce d'une solution possible dans cette partie du monde, est à son tour entraîné dans la guerre.

Là aussi, en Indochine, on se heurte à des intranquillités réciproques. Actuellement est en train de se constituer, après l'entrée du Cambodge dans la guerre, une sorte de front commun d'Indochine, et en face, il est bruit que s'en constitue un autre qui joindrait à l'Indonésie, la Thaïlande, Saïgon et désormais Phnom-Penh. Quelle erreur tragique ! Et comme nous avons là la démonstration que la théorie des dominos n'est pas bonne, puisque, sous prétexte de tenir un point pour que le reste ne bouge pas, en réalité, c'est tout le reste qui se met peu à peu à flamber !

Tout à l'heure, j'ai entendu un orateur dénoncer l'impérialisme américain. A la vérité le jeu est infiniment plus complexe : c'est la lutte de trois impérialismes qui s'entrecroisent sur la péninsule indochinoise. L'impérialisme américain certes est là,

mais en face, c'est le danger de l'impérialisme chinois, et je ne sache pas que les Chinois soient particulièrement neutres dans ce conflit.

Quant à la Russie soviétique, connaissant ses attaches idéologiques avec le Viêt-cong et avec Hanoï, on comprend où pourraient se situer ses espérances; mais, connaissant aussi les difficultés qu'elle rencontre par ailleurs avec la Chine, nous ne savons pas toujours où se situent exactement ses appréhensions. Ce qui est dramatique, hélas! c'est que deux de ces principaux interlocuteurs ont l'occasion de parler entre eux et que l'on ignore le troisième. Alors que l'on sait de quel arsenal la Chine sera demain en état de disposer, il faudra bien un jour se résoudre ou à lui faire la guerre ou à parler avec elle. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous pouvons penser que le problème indo-chinois ne connaîtra pas de solution tant qu'on n'aura pas consenti à laisser la Chine s'asseoir avec d'autres autour d'une table de conférence.

Pour l'instant la violence s'amplifie et s'étend, ne trouvant semble-t-il de limite que dans la crainte d'un affrontement direct des plus grands.

C'est dans un monde ainsi divisé que doit s'inscrire la politique étrangère de la France.

Au cours des années écoulées, nous l'avons connue altière, fracassante — du moins en paroles — et, d'une manière générale, peu adaptée — c'est le moins qu'on puisse dire — à la véritable mesure de nos moyens.

Le style a changé en même temps que les hommes. L'accent n'est plus — il ne peut plus être — tout à fait le même, disiez-vous, il y a quelques mois, monsieur le ministre des affaires étrangères, et nous vous en donnons volontiers acte. Mais qu'en est-il de la réalité de votre politique?

J'entends bien qu'elle s'inspire tout à la fois de la prudence, de la continuité et des ambitions du changement, ce qui vous laisse, entre deux termes aussi extrêmes que contradictoires, une marge de manœuvre de dimensions appréciables. S'il s'agissait d'alchimie je dirais que cela vous permet une grande variété de dosages, et tout se passe comme si vous dosiez, de manière d'ailleurs fort inégale selon les problèmes, beaucoup de continuité par-ci et un peu de changement par-là.

Sur certains aspects de votre politique, le Proche-Orient, par exemple, vous avez surenchéri, lourdement selon moi, par rapport à l'attitude précédente, tandis que, sur d'autres, et notamment l'Europe, vos ouvertures restent en deçà du souhaitable et du nécessaire.

Votre obstination dans la continuité, nous en trouvons la marque dans la non-ratification de certains traités, dans votre attitude complaisante à l'égard de régimes de dictature en place dans certains pays, la Grèce notamment, enfin dans votre politique unilatérale de livraisons d'armes.

Quel obstacle, je vous le demande, monsieur le ministre des affaires étrangères, s'oppose présentement à la signature par la France du traité de non-prolifération des armes nucléaires, sinon le souvenir révérenciel d'un illustre opposant à cette signature et la permanence d'un arrière-goût de singularité?

Vous savez bien que si la détention des armes atomiques par les cinq grandes puissances a créé une situation jusqu'ici contrôlée — espérons qu'elle le demeurera — la prolifération modifierait du tout au tout le problème de la paix et de la guerre, et que les risques de conflit généralisé deviendraient alors considérables. Alors pourquoi s'obstiner?

Je comprends mieux, sans aucunement les partager — ai-je besoin de le dire — les motifs de vos complaisances à l'égard des colonels grecs. Certes, les affaires sont les affaires et, nous savons — *Le Monde* du 22 avril 1970 nous l'a appris — que les relations économiques et commerciales entre Paris et Athènes connaissent un essor sensible.

Nous avons appris également il y a quelques mois, d'une voix très autorisée, que rien de notre part ne s'opposerait à la livraison d'avions à la Grèce.

Pourquoi pas, en effet, puisque, en avril 1967, Washington proclamait son intention de placer sous embargo les matériels lourds, donc les avions, à destination de la Grèce et que la France, comme la politique, a horreur du vide?

Si l'on en croit une récente déclaration d'un ministre grec — je me réfère toujours au journal *Le Monde* du 22 avril — que « les milieux économiques français lui ont manifesté un grand intérêt pour la paix et l'ordre qui régne actuellement en Grèce ».

Ah! quelle paix, quel ordre, monsieur le ministre des affaires étrangères!

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je n'appartiens pas à ces milieux économiques, rassurez-vous!

**M. André Chandernagor.** Et faut-il que l'argent n'ait décliné pas d'odeur!

Je comprends votre réaction, monsieur le ministre. Je voudrais vous poser une autre question.

Serait-ce pour défendre cette paix et cet ordre là ou pour quelque autre raison que le représentant du Gouvernement français s'est abstenu lorsque, par quinze voix sur dix-sept, le comité des ministres du Conseil de l'Europe, la semaine dernière, a condamné le régime des colonels grecs, l'invitant à rétablir sans délai les libertés fondamentales, à abolir immédiatement la torture et à mettre en liberté les personnes illégalement détenues?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je vous répondrai, monsieur Chandernagor!

**M. André Chandernagor.** Je connais le motif — piètre motif, en vérité — allégué à l'appui de cette abstention. Raisons techniques, a-t-on dit: le fait que la France n'a pas encore ratifié la Convention européenne des droits de l'homme.

A propos, monsieur le ministre des affaires étrangères, pouvez-vous nous expliquer pourquoi après tant d'années, malgré tant de rappels faits à cette tribune par les représentants des groupes les plus divers, malgré les promesses répétées de l'un de vos prédécesseurs, M. Couve de Murville, la France, qui, la première, a proclamé il y a 180 ans les droits de l'homme, n'a pas encore ratifié cette convention? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour le moment, et à notre grande honte, elle a droit aux compliments des dictateurs grecs; c'est ainsi que le journal *Nea Politia*, considéré comme le porte-parole officieux du Gouvernement grec, écrivait: « L'attitude courageuse de la France est digne de tous les éloges ». Il y a — vous en conviendrez avec moi, monsieur le ministre des affaires étrangères — des éloges qui font mal.

C'est sans doute le même souci de réalisme qui a guidé notre politique à l'égard du Proche-Orient. Lorsque le Gouvernement nous dit que la France a des intérêts à défendre en Méditerranée, « ce ventre mou de l'Europe », qu'elle doit pour cela maintenir et renforcer des liens étroits avec les pays arabes, spécialement avec le Maghreb, nous en sommes d'accord, à la condition toutefois que les moyens utilisés pour renforcer ces liens ne soient de nature ni à mettre en péril l'existence libre et souveraine d'Israël, ni à nourrir et prolonger la guerre israélo-arabe, cela tout à la fois pour des raisons d'humanité, de respect de la parole donnée naguère à Israël et pas seulement par la France, mais par toutes les puissances, lorsque fut créé l'Etat d'Israël — je le rappelle en passant — et enfin dans notre intérêt bien compris, car c'est dans la mesure où ce conflit se prolonge que le contrôle de la Méditerranée échappe de plus en plus à ses riverains pour devenir un champ clos de la compétition américano-soviétique.

Or un espoir, encore bien ténu, hélas! apparaît dans la mesure où Américains et Soviétiques semblent amorcer, chacun de leur côté, dans les livraisons d'armes, une légère décélération. Si ce mouvement venait à s'amplifier, cela ferait mieux augurer de la suite des événements, à condition toutefois que les livraisons d'armes des pays arabes non belligérants aux pays arabes belligérants ne viennent pas tout remettre en question.

C'est un des dangers, et non le moindre, de nos livraisons d'armes, notamment à la Libye. Vous avez bien voulu reconnaître, monsieur le ministre, que l'opération n'est pas sans aléas ni sans risques et je vous sais gré de l'avoir reconnu spontanément. Je souhaite, pour la réputation de la France, qui a beaucoup souffert de l'initiative du Gouvernement en ce domaine, que les éventualités que j'envisageais tout à l'heure ne se produisent pas.

En tout cas, je dois constater qu'une politique qui nous eût tenus à l'écart des livraisons d'armes des deux côtés faisant qu'aucun des deux ne pût nous suspecter, nous eût sans doute, le moment venu, donné la chance, je ne dis pas d'arbitrer — c'est un bien grand mot — mais de rassembler les éléments d'une négociation possible, tandis que nos livraisons d'armes unilatérales, le bruit qui en a été fait, les maladroites accumulées alors par le gouvernement — on a parlé de dix avions, puis de cinquante, de cent, de cent-dix — font que nous ne sommes pas aussi bien placés que nous aurions pu l'être si nous avions pratiqué la politique rigoureusement impartiale que j'indiquais à l'instant.

Votre politique a été heureusement plus ouverte dans d'autres domaines, essentiellement celui de nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique et celui de la construction européenne.

Qu'on nous comprenne bien: nous pouvons avoir — et nous avons, nous, socialistes — avec les Etats-Unis d'Amérique des divergences de vues, voire des oppositions profondes, sur maints problèmes extérieurs, telles l'Indochine, l'Amérique latine, pour

ne citer que deux exemples ; nous le disons, et nous nous efforçons d'agir pour que cela change. De là à tomber dans un anti-américanisme systématique — et je dis cela de nos relations avec n'importe quel autre pays — où la passion et la démesure l'emportent sur la raison, il y a une marge que les gouvernements qui ont précédé celui-ci avaient allégrement et fâcheusement franchie. Vous en voici revenus et c'est tant mieux.

Vous avez également accompli un pas important en faveur de la construction européenne : la France a repris sa place à l'U. E. O. ; mais aussi, mais surtout, vous avez contribué à la relance de la conférence de La Haye, l'accord sur la période transitoire du Marché commun est conclu, la voie est ouverte à l'élargissement et au renforcement de l'Europe.

Le poids des réalités du monde moderne l'emporte sur les chimères nationalistes si longtemps caressées par les gouvernements qui vous ont précédé. Du moins, nous voulons le croire, car il est des notes discordantes que nous entendons au sein de la majorité et parfois même au sein du Gouvernement.

J'ai écouté avec attention votre discours et je l'ai enregistré, par maints de ses aspects — pas par tous — comme un discours d'ouverture. M. Achille-Fould vient de la célébrer de la même manière. Quant à notre collègue M. Habib-Deloncle, il a fait subitement référence au ministre de la défense nationale et lui a lancé un remarquable coup de chapeau.

J'ai infiniment de respect pour M. le ministre de la défense nationale comme pour vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, mais il semble que dans vos propos respectifs il y a comme une discordance. J'ai relevé en effet, dans un journal, cette déclaration récente du ministre de la défense nationale qui ne manque pas de sel et que je me permets de vous rappeler, ne serait-ce que pour la bonne bouche :

« Dans l'affaire européenne, il y a un nombre de plus en plus limité de gens qui s'y reconnaissent, peut-être cinq ou six personnes aujourd'hui encore... ». C'est fâcheux pour un ancien ministre des affaires étrangères ! « On pourra dire bientôt de l'Europe ce que Bismarck disait des Balkans : « Il n'y a plus que deux personnes qui y comprennent quelque chose, un vieil Hongrois et moi. Le vieil Hongrois est mort et moi je suis devenu gâteux ! ». (Sourires.)

Il ajoutait : « Au moment où on élargit la Communauté européenne à des pays qui ne veulent absolument pas de la supranationalité, on renforce la supranationalité de la Communauté ».

Alors, j'essaie de comprendre et je me demande quelle parenté d'esprit il peut bien y avoir, d'un côté entre M. Achille-Fould et M. Habib-Deloncle, et de l'autre entre vous-même et M. Michel Debré ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je voudrais qu'on m'explique. Je sais que, par tradition et par fonctions anciennes, vous avez été un Européen très convaincu. Je voudrais croire que certains nationalistes impénitents prendront à leur tour conscience — je ne suis pas sûr que c'est fait — que, dans le monde tel qu'il est, la dimension nécessaire de l'indépendance, qui nous est aussi chère qu'à vous, c'est l'Europe et ce ne peut être que l'Europe. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Contrairement à ce que pensait le général de Gaulle, dont ce fut sans doute l'erreur en politique étrangère, c'est moins dans notre indépendance politique que dans notre indépendance économique que nous sommes immédiatement menacés.

Dans l'ordre politique, les nations de l'Europe de l'Ouest, suivant d'ailleurs en cela l'exemple de la France, ont retrouvé le goût d'une diplomatie plus active qui contribue heureusement à la détente. Ainsi saluons-nous les efforts considérables — compte tenu de l'opinion publique, qu'il a fallu remuer — qui sont accomplis actuellement par le chancelier Willy Brandt et la majorité sociale-démocrate au pouvoir en vue de normaliser les rapports de l'Allemagne fédérale avec ses voisins de l'Est.

C'est, je le dis en passant, dans le même esprit de détente que nous sommes, mes amis et moi, favorables à la réunion d'une conférence européenne de sécurité, à condition que celle-ci n'ait pas pour objectif un quelconque aval à la doctrine Brejnev, ni à aucune autre doctrine de la même espèce, c'est-à-dire la consolidation des blocs, mais qu'elle ouvre la voie à une expérience régionale de sécurité collective tendant à assurer une détente permanente en Europe autrement que par la seule grâce de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique.

Dans l'ordre politique, donc, les perspectives sont meilleures et les nations européennes, celles en tout cas de l'Europe de l'Ouest, ont les coudées plus franches.

Il n'en va pas de même dans l'ordre économique.

A cause de l'avance technologique américaine, de l'intervention croissante des capitaux américains sur un marché européen insuffisamment contrôlé, nous risquons de voir nos vrais centres

de décisions économiques passer peu à peu outre-Atlantique. M. le président de la commission des affaires étrangères a dit à ce sujet, il y a quelques jours, des choses excellentes.

Comment échapper à ce danger ? Les errements actuels et les incertitudes de la politique du Gouvernement dans ce domaine, l'absence de doctrine véritable en ce qui concerne les investissements américains — on fait ce qu'on peut, coup par coup — nous montrent l'insuffisance des répliques étroitement nationalistes.

Les rivalités entre pays européens également désireux — à cause de l'apport technologique qui en résulte — d'accueillir les investissements étrangers offrent à ceux-ci la possibilité de pratiquer une politique de surenchère qui leur permet d'échapper à toute contrainte véritable.

Quant à la tentative de répondre à l'invasion ainsi facilitée par la concentration des entreprises dans le cadre national, elle ne remédie que très insuffisamment à l'émiettement des efforts au niveau européen, mais elle place l'Etat national et les consommateurs en position d'infériorité dangereuse vis-à-vis de ces nouveaux monopoles, car il faut bien les appeler ainsi.

Comme personne ne préconise la fermeture des frontières qui signifierait stagnation, donc vassalisation, quel que soit d'ailleurs le système économique en vigueur, reste l'Europe. Elle comporte un risque, c'est vrai, celui qu'elle devienne, s'il n'y est pris garde, le cheval de Troie des grandes entreprises multinationales. Mais elle offre en même temps la seule chance de se soustraire à leur emprise, car c'est seulement à partir des institutions communautaires européennes que peuvent être mis en place les instruments de contrôle en Europe des entreprises capitalistes de dimension internationale. Seule, d'autre part, une Europe économiquement et monétairement unie pourrait obtenir le consentement des Etats-Unis d'Amérique à la révision d'un système monétaire à la faveur duquel ils ont la possibilité d'exporter leur déficit et, en définitive, de venir investir dans les entreprises européennes.

Nous n'avons pas le choix, et c'est cela qu'il faut avoir le courage de dire : sans l'Europe, l'indépendance économique et, par voie de conséquence, politique, est illusoire. En revanche, l'Europe rend cette indépendance possible, à deux conditions toutefois ; qu'elle ait, face à ses partenaires, notamment à son partenaire américain, un poids suffisant, et qu'il veuille prendre les moyens de cette indépendance. C'est un problème d'orientation économique et politique.

Qu'elle acquière un poids suffisant en étendue et en densité : ces deux notions sont en effet nécessaires, et le Président de la République a raison lorsqu'il déclare que « l'élargissement du Marché commun ne doit pas se traduire par son affaiblissement ». Je me permets d'ajouter que cet élargissement, dont le principe est désormais admis — et nous nous en réjouissons, car nous l'avons, nous, toujours préconisé — doit s'accompagner d'un renforcement.

On a en effet perdu beaucoup de temps, et si l'on a progressé dans l'abaissement des barrières douanières, les politiques communes prévues par le traité de Rome sont restées à l'état d'ébauche, sauf dans le domaine agricole. De la même manière, l'idée de l'Europe politique, si vive il y a quinze ans, s'est singulièrement affaiblie sous le coup des surenchères nationalistes. Pour avoir, au nom de ce nationalisme pernicieux, refusé trop longtemps l'élargissement et le renforcement, nous voici condamnés à mener de front l'un et l'autre.

A La Haye, on a esquissé une timide approche de politique économique, monétaire, technologique et sociale commune.

Le temps est venu pour les Six, avant d'aborder la phase des négociations prévues avec la Grande Bretagne, de réfléchir ensemble à ces problèmes, de dire où ils veulent aller et en combien de temps.

Le temps est venu aussi de définir à plus long terme la finalité politique de l'Europe. On ne peut pas toujours remettre à plus tard ; à certains moments, il faut savoir où l'on veut aller. Je le dis plus spécialement à l'intention de M. Habib-Deloncle.

On ne peut pas valablement traiter des problèmes économiques sans empiéter, qu'on le veuille ou non et quels que soient les arguments employés — j'ai d'ailleurs admiré avec quelle aisance l'orateur qui m'a précédé essayait d'« habiller » la question — on ne peut pas, dis-je, traiter des problèmes économiques sans empiéter sur la sacro-sainte souveraineté des Etats. Il en va ainsi pour les problèmes de réserve de changes, de monnaie européenne, etc. Il est donc indispensable de savoir quelle autorité politique gèrera ces compétences communes.

M. le président de la commission des affaires étrangères, que j'aurai souvent cité parce qu'il dit souvent d'excellentes choses — il l'a fait cet après-midi encore — avait tout à fait raison lorsqu'il écrivait, dans un rapport de qualité et qui a fait quelque bruit à l'époque : « Des réserves techniques, à elles seules, suffisent pour amener l'union économique à une Europe politique. Le besoin

d'engagement et d'efficacité propre à ce siècle y conduit également.

Telle est la position de M. le président de la commission des affaires étrangères. Mais comme il a été précisé du côté de la majorité que cette déclaration n'engageait que lui, et comme d'autre part nous avons entendu beaucoup de propos contradictoires, nous voudrions bien savoir à quoi nous en tenir exactement sur la position du Gouvernement dans ce domaine. Nous avons besoin de le savoir et nous en avons le droit, non seulement en tant que parlementaires, mais en tant que citoyens concernés.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je vous le dirai volontiers.

**M. André Chandernagor.** Si l'Europe vers laquelle vous nous conduisez ne devait guère dépasser le stade d'une union douanière — sur ce point je suis d'accord avec M. Habib-Delonele — alors elle ne tarderait pas à se diluer dans une vaste zone de libre échange aux dimensions du monde occidental, totalement dominée par le capitalisme américain. Les grandes affaires y trouveraient à coup sûr leur compte — l'argent n'a pas de patrie — mais les peuples de l'Europe y perdraient leur âme pour reprendre une expression que j'ai entendue cet après-midi, et certainement l'essence, de leur liberté.

Si vous voulez, comme nous le voulons nous-mêmes, que l'Europe soit maîtresse de ses décisions, que les résultats de ses efforts bénéficient aux travailleurs, ce qui est non moins important, alors engagez-vous hardiment dans la voie communautaire, proposez à nos partenaires le contrôle nécessaire des ententes...

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est fait dans le mémorandum du 20 mars.

**M. André Chandernagor.** Je suis heureux de vous l'entendre dire.

...proposez le contrôle des ententes à l'échelon européen et par des négociations bilatérales avec les Etats-Unis — ce qui est déjà plus difficile car il faudrait que l'Europe fût beaucoup plus construite et rassemblée, ce qui implique qu'il faut aller vite — réclamez pour les syndicats de travailleurs qu'ils deviennent dans cette Europe en formation, non seulement des interlocuteurs mais des partenaires, précisez les finalités politiques et les étapes de la construction en cours, et là, je suis moins sûr que cela figure dans le mémorandum.

Il ne vous échappera pas que la plupart des finalités et surtout des moyens que je viens d'indiquer s'inspirent des solutions d'un socialisme démocratique.

Nous croyons en effet très profondément, mes amis et moi-même, que, hors de cette voie, il n'y aura pas d'Europe maîtresse d'elle-même.

Telles sont nos réflexions à un moment où paraissent s'en trouver les chances d'une étape nouvelle de la construction européenne, et, parce qu'il serait désastreux pour notre avenir que ces chances soient gâchées, nous avons le droit d'être, à l'égard du Gouvernement, particulièrement exigeants.

Je sais qu'en ce qui concerne l'Europe la majorité revient de loin, que ce retour est difficile et qu'il y a des trainards, peut-être des irrécupérables, ce qui exprime vos timidités et vos excessives prudenances. Mais l'action ne se satisfait guère de demi-mesures. Puisque la vôtre entend s'inspirer d'un grand exemple, permettez-moi de vous rappeler comment, à l'égard de l'Algérie, une politique n'ayant pas résisté à l'épreuve des faits, on en fit une autre, et avec quelle détermination !

Au moment où vous voyez vous-même, s'agissant de l'Europe, à la croisée des chemins, je livre cet exemple à vos méditations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

**M. le président.** La parole est à M. Stasi.

**M. Bernard Stasi.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, premier parlementaire français ayant visité Israël depuis la guerre des Six jours, j'aurais le sentiment de manquer à mon devoir si je ne prenais pas la parole dans ce débat.

Ce privilège m'impose aussi de parler sans passion d'un problème à propos duquel les susceptibilités sont très vives.

Il m'impose enfin de dépasser le stade des impressions de voyage pour présenter quelques observations sur l'état actuel des relations entre Israël et la France, sur ce qui pourrait être fait en vue d'améliorer ces relations et sur le rôle que la France, ayant au préalable retrouvé la confiance d'Israël, pourrait jouer en faveur de la paix dans le Proche-Orient.

Les relations entre Israël et la France sont quelque peu perturbées, c'est le moins qu'on puisse dire, et je sais que vous le déplorez, monsieur le ministre.

Ce n'est pas ici le lieu, ce n'est plus de toute façon le moment de rechercher les causes de cette dégradation. Il convient au contraire, me semble-t-il, d'oublier, de part et d'autre, les occasions perdues et les fausses manœuvres, les paroles malheureuses et les malentendus. Mais nous sommes bien obligés de constater qu'à la profonde amitié qui a longtemps uni ces deux pays ont succédé des relations tendues et difficiles.

Je puis témoigner que les dirigeants et l'opinion publique d'Israël ressentent profondément cette situation et conservent la nostalgie d'une amitié qui n'était pas seulement de conjoncture, qui ne tenait pas seulement au fait que pendant un certain nombre d'années la France et Israël avaient le sentiment de combattre un ennemi commun. Cette amitié, en effet, était fondée sur de profondes affinités spirituelles. Ces deux peuples, ces deux nations accordaient une importance essentielle aux valeurs spirituelles. Le rôle qu'ils jouent dans le monde, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et l'idée qu'ils veulent en donner au monde ne tiennent pas à la puissance de leur économie ni à la force de leur armée.

L'amitié entre la France et Israël était donc profonde, car elle tenait à l'essence même de ces nations. C'est pourquoi l'interruption de cette amitié a provoqué en Israël un traumatisme dont on peut difficilement imaginer l'ampleur et qui explique peut-être le caractère excessif de certaines réactions du Gouvernement israélien à l'égard de la politique française.

Sans doute la sympathie qu'un bon nombre de Français éprouvent pour le peuple israélien s'explique-t-elle en partie, pourquoi ne pas le dire, par une certaine rancœur envers les adversaires d'Israël, et il convient à cet égard de dénoncer le racisme anti-arabe, qui est tout aussi condamnable et doit être rejeté avec la même vigueur que l'antisémitisme.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Bernard Stasi.** Mais elle s'explique plus profondément et plus légitimement encore par l'aventure tragique d'un peuple qui tout au long des siècles a souffert de cruelles persécutions et par l'admirable réussite d'une nation qui, dans des conditions difficiles et en dépit de l'hostilité dont elle est entourée, a construit un pays et forgé un Etat qui constitue un sujet de fierté pour toute l'humanité.

Aussi gravement ressenti par l'opinion française que par l'opinion israélienne, le malaise — le mot n'est pas trop fort — qui règne actuellement dans les relations entre nos deux pays doit être dissipé. S'il ne nous appartient pas de dire ici ce que devrait être, en vue de la normalisation de ces relations, l'action du gouvernement israélien, qu'il me soit permis de présenter quelques observations sur l'attitude du Gouvernement français.

La politique de notre pays en ce qui concerne le Proche-Orient ne procède nullement — vous l'avez affirmé une nouvelle fois, monsieur le ministre — d'une attitude d'hostilité à l'égard d'Israël, elle s'efforce de ne privilégier aucun des camps en présence.

Il n'en demeure pas moins que si, dans ses motivations ou dans ses intentions, elle est équilibrée et équitable, il n'est pas sûr qu'elle le soit toujours dans son application, ou plutôt dans sa présentation ; il est certain, en tout cas, qu'elle n'est pas ressentie comme telle par l'opinion, en France comme en Israël.

Il y a donc, indiscutablement, un problème qu'on ne peut ignorer, des malentendus qu'il convient de dissiper.

Il est vrai aussi — et ce doit être dit — que, dans ce domaine également, l'esprit d'ouverture s'était manifesté après l'élection de l'actuel Président de la République. Sur certains points, l'attitude du Gouvernement français s'était modifiée, mais cette modification ne pouvait donner des effets très rapides et très spectaculaires. Or, il s'agissait de problèmes importants pour Israël. A cet égard, monsieur le ministre, votre action personnelle doit être soulignée.

Hélas ! cette ouverture a été brutalement interrompue, par une belle nuit de Noël, lorsque quelques embarcations, quittant un port de France, virèrent à bâbord au lieu de virer à tribord.

Souhaitons donc que ce processus interrompu reprenne son cours, car il correspond aux vœux de l'opinion. Cette reprise est possible sans que soient remises en cause les grandes lignes de notre politique méditerranéenne et elle est souhaitable si la France entend jouer un rôle plus actif en faveur de la paix.

Il ne saurait être question, en effet, pour retrouver l'amitié d'Israël, de compromettre une politique méditerranéenne qui répond indiscutablement à la vocation de la France et qui est conforme aux intérêts de la paix.

La politique méditerranéenne — vous l'avez rappelé avec beaucoup de force, monsieur le ministre — doit être de plus en plus une des grandes lignes de la politique étrangère de notre pays, et nous devons, à cet égard, nous réjouir du rétablissement de relations normales avec le Maroc, du maintien de la coopération avec l'Algérie, du resserrement de nos liens avec la Tunisie. Quant à la coopération avec la Lybie, même si ses premières manifestations ne peuvent évidemment susciter notre enthousiasme, elle s'inscrit également dans la même perspective, dans la volonté française de faire de la Méditerranée, et surtout de la Méditerranée occidentale, une zone de paix soustraite à des influences extérieures.

Ce pari, sans doute, n'était pas gagné d'avance — et vous avez eu le courage, monsieur le ministre, de le reconnaître — mais l'enjeu est d'importance et je puis vous donner l'assurance que les dirigeants israéliens sont en mesure de comprendre qu'une telle politique peut, en définitive, servir la cause de la paix et, par conséquent, qu'elle n'est pas de nature à nuire aux intérêts de l'Etat d'Israël.

N'oublions pas que la France, jusqu'en 1967, jouissait d'une position privilégiée dans cette partie du monde et bénéficiait à la fois de la confiance d'Israël et de celle des pays arabes. Cette position privilégiée, il convient de la retrouver, car la France, qui a su, malgré les complexes issus de la décolonisation et les rancœurs des conflits qui en sont résultés, malgré les susceptibilités des Etats nouvellement indépendants, rétablir des relations normales avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie — et ce sera sans doute aux yeux de l'histoire l'un des principaux mérites de la politique du général de Gaulle — doit pouvoir, aujourd'hui, retrouver la confiance d'Israël.

Pour y parvenir, le Gouvernement devrait d'abord faire savoir, en toute occasion et en toute clarté, que la France reconnaît non seulement le droit à l'existence de tous les Etats du Proche-Orient, mais aussi le droit de ces Etats à vivre dans la sécurité.

Vous l'avez proclamé tout à l'heure, monsieur le ministre, et vous avez eu raison d'ajouter que la véritable sécurité se mesure à la confiance et non en kilomètres carrés. Mais il apparaît aussi que certaines rectifications de frontières ne seraient pas forcément une prime à l'agression et pourraient, au contraire, constituer une assurance contre de nouvelles agressions.

La France devrait aussi proclamer avec force que la concertation à quatre, qui est — vous l'avez dit à juste titre — la seule procédure proposée pour aboutir à la paix, a pour objet, non d'imposer une solution de l'extérieur, mais de préparer un protocole d'accord qui, par l'intermédiaire ou non de la mission Jarring, devrait aboutir à ces négociations directes auxquelles les Israéliens sont si attachés, fort justement. En effet, il ne peut y avoir de paix véritable, c'est-à-dire juste et équitable, sans reconnaissance réciproque des adversaires en présence, à un moment donné, et sans accord direct entre eux.

Enfin, si l'embargo général ne peut être accepté par tous les Etats fournisseurs d'armes et si cette décélération dans la fourniture des armes par les « supergrands », à laquelle faisait allusion l'orateur qui m'a précédé, ne se confirmerait pas, la France devrait reconsidérer sa position à l'égard des livraisons d'armes à Israël.

En effet, si ce pays dispose en ce moment, il est vrai, d'une indiscutable supériorité militaire, un changement dans l'actuel rapport des forces représenterait un danger et retarderait l'heure de la paix, dans la mesure où il pourrait entretenir certains dirigeants arabes dans l'illusion qu'une solution militaire serait possible un jour.

Or la paix ne deviendra possible dans cette partie du monde que lorsque tous les responsables du Proche-Orient seront convaincus que ce conflit ne peut avoir qu'une solution pacifique.

Enfin, s'agissant de relations dont l'aspect psychologique, je dirai même sentimental, est très important, tout geste de la part du Gouvernement français qui manifesterait le désir de notre pays de normaliser les relations avec Israël contribuerait à cette désescalade passionnelle que tant de Français et d'Israéliens appellent de leurs vœux.

La confiance d'Israël retrouvée, la confiance des pays arabes conservée, quel pourrait être, en conclusion, le rôle de la France en faveur d'une solution pacifique ?

Il serait vain, d'abord, de rêver d'une mission d'arbitre ou de médiateur, et il faut savoir gré au Gouvernement de n'avoir jamais cédé à cette flatteuse illusion. Mais la France n'en serait pas moins en mesure d'exercer une réelle influence en contribuant à détendre l'atmosphère.

Le drame du Proche-Orient, c'est — ne l'oublions jamais — celui de la peur et de l'humiliation, des peurs qui, en s'affrontant, se renforcent, des humiliations qu'exacerbent les efforts de l'adversaire pour se libérer des siennes.

Dans ces peurs et dans ces humiliations, l'Europe a sa part de responsabilité. C'est dire que sa responsabilité, aujourd'hui, est d'y mettre fin.

**M. le président.** Monsieur Stasi, je suis obligé de vous demander de conclure, car d'autres orateurs doivent encore intervenir. D'ailleurs, la répartition des temps de parole avantage largement les non-inscrits.

**M. Bernard Stasi.** Je conclus, monsieur le président.

Notre pays pourrait s'assigner comme mission celle de décomplexer les parties en présence, de rassurer Israël, car les réactions de ce pays sont d'autant plus nerveuses et ses positions d'autant plus rigides qu'il se sent menacé et abandonné, qu'il a le sentiment que son isolement diplomatique aggrave son encerclement géographique, de rassurer les pays arabes afin qu'ils acceptent sans crainte le fait israélien et l'Etat d'Israël et qu'ils ne considèrent plus qu'une négociation avec Israël serait nécessairement une capitulation.

Rassurer, apaiser, tout faire pour substituer, à l'affrontement des craintes et des frustrations, la convergence des bonnes volontés et des énergies créatrices, c'est une tâche difficile et une œuvre de longue haleine...

**M. le président.** Monsieur Stasi, je suis désolé, mais il vous faut maintenant conclure.

Vous savez que la répartition des temps de parole est effectuée compte tenu des effectifs des groupes. D'autres orateurs doivent intervenir et je ne peux avantager les députés non inscrits — contre qui je n'ai rien d'inamical — par rapport aux députés des groupes constitués. Les présidents des groupes ne manqueraient pas de s'en formaliser.

Je crois faire preuve de libéralisme, mais vous ne devez pas en abuser.

**M. Bernard Stasi.** Je conclus, monsieur le président. Cette politique s'inscrit, n'est-il pas vrai, monsieur le ministre, dans le cadre de la politique dont vous avez, en ouvrant ce débat, magistralement défini l'esprit et tracé les grandes lignes, et elle ne paraît pas indigne de la France. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Péronnet.

**M. Gabriel Péronnet.** Monsieur le ministre, nous avons enregistré avec satisfaction l'importante déclaration, reproduite par la presse, que vous avez faite au conseil des ministres du mercredi 22 avril dernier, concernant le prochain retour de la France au sein du conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale où sa place demeurait vide depuis février 1969.

Vous avez ainsi confirmé les propos tenus par M. le Président de la République lors de sa visite à Bonn en septembre dernier.

Voilà un fait positif dans l'évolution de notre politique européenne, qui contribuera largement et concrètement, à la suite de la conférence de La Haye, à établir chez nos partenaires un climat de confiance et de coopération.

En effet, sans être excessif, on peut dire que l'idée européenne a fait un véritable bond en avant dans l'opinion publique de notre pays, puisque le dernier sondage de l'I. F. O. P. a révélé que 66 p. 100 des Français étaient favorables à la construction politique européenne et que 10 p. 100 seulement y étaient défavorables.

Pour notre part, nous avons demandé avec trop d'insistance que la France reprenne sa place au sein de l'U. E. O. pour ne pas nous féliciter aujourd'hui de cette décision, que nous vous demandons toutefois de bien vouloir confirmer devant l'Assemblée nationale.

Mais un autre grave problème demeure en suspens, malheureusement depuis des années, celui de la ratification de la Convention européenne des Droits de l'homme.

Le 10 décembre 1948, l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des Droits de l'homme. S'inspirant de ces principes, les représentants des quinze pays membres du Conseil de l'Europe, dont Robert Schuman, au nom de la France, signaient le 4 novembre 1950 la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

En janvier 1960, l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe procédait à l'élection des quinze juges de la Cour européenne des Droits de l'homme. Cette institution jouit, comme vous le savez, d'une indépendance totale et d'un grand prestige.

La voie tracée par l'Europe a d'ailleurs suscité l'intérêt des juristes du monde entier. Réunie à La Nouvelle-Delhi en janvier 1959, la commission internationale des juristes a demandé que les gouvernements du monde entier s'inspirent de cet exemple.

Lors de la conférence africaine sur la prééminence du droit, réunie à Lagos en janvier 1961, les juristes africains proposaient la conclusion d'une convention africaine des Droits de l'homme, selon le schéma de la convention européenne.

Conçue dans la perspective de l'unification des Etats démocratiques d'Europe, la convention s'attache à garantir les droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier les droits civils et politiques.

Son originalité ne réside pas dans le fait qu'elle réaffirme, sur le plan international, l'existence, au profit de l'individu, de certains droits fondamentaux. Partant de l'idée que des droits dépourvus de toute possibilité de recours n'ont que peu de valeur, les auteurs de la convention ont institué un véritable mécanisme judiciaire de garantie internationale des droits et libertés fondamentaux de l'homme. En effet, la Commission et la Cour européenne des Droits de l'homme contrôlent le respect par les Etats des droits protégés par la convention.

Or la France, signataire en 1950, n'a toujours pas ratifié la convention. Le problème a été fréquemment évoqué au cours des débats parlementaires, par le dépôt à deux reprises des projets de loi de ratification, en 1953 et en 1956, par l'examen du projet devant la commission des affaires étrangères, en 1956 et 1957, par de nombreuses questions écrites ou orales.

Plusieurs arguments ont été avancés par les gouvernements pour justifier cette attitude négative.

On a d'abord soutenu que le protocole additionnel, entré en vigueur en mai 1954, était contraire au principe de la laïcité de l'enseignement.

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est vrai, on l'a dit.

**M. Gabriel Péronnet.** Ensuite, la guerre d'Algérie a constitué un obstacle à la ratification.

Puis vint la question de l'article 16 de notre Constitution. Certains juristes ont avancé que l'article 17 de la convention était incompatible avec cette disposition de notre Constitution.

Enfin, monsieur le ministre, répondant dernièrement à plusieurs questions écrites, vous avez fait valoir que, si certains des problèmes ont actuellement disparu, des obstacles sérieux demeurent.

« Mais, avez-vous ajouté, j'ai demandé que soient trouvées, en accord avec le garde des sceaux, les formules techniques juridiques propres à les surmonter et je compte bien que le Gouvernement sera en mesure de demander au Parlement l'autorisation de ratifier la Convention européenne des Droits de l'homme. »

Notre défaillance en ce domaine me paraît d'autant plus grave qu'elle est le fait d'un pays qui a propagé à travers le monde les idéaux des Droits de l'homme.

Du reste, la France se trouve placée au sein du Conseil de l'Europe dans une situation d'autant plus paradoxale que c'est un Français qui préside la Cour européenne.

Depuis quelques semaines, on peut lire dans la presse des déclarations en faveur de la ratification. Je pense, en particulier, à la prise de position de l'Académie des sciences morales et politiques.

Le moment semble venu d'agir. Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le ministre, si vous pouviez nous éclairer sur la date, même approximative, à laquelle le Gouvernement envisage de déposer le projet de loi de ratification de la Convention européenne des Droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique étrangère.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

